

Caisses de pension publiques romandes

Analyse des résultats 2017

12^e édition

Retraites Populaires
Division marketing, conseil et communication
Service marketing

Rédaction :
Raphaël Thévoz, économiste

www.retraitespopulaires.ch/analyse

Octobre 2018

Retraites Populaires en un coup d'œil

Depuis 110 ans, notre institution de droit public, sans but lucratif, a pour mission de faciliter l'accès de ses produits et services de prévoyance à l'ensemble de la population vaudoise. Acteur important de l'économie vaudoise, Retraites Populaires a pour politique, à rendement-risque égal, de privilégier les investissements dans l'économie locale.

Active dans l'assurance vie, la prévoyance professionnelle, l'immobilier, les prêts et la gestion de caisses de pension, Retraites Populaires met au service des personnes, des entreprises et des institutions une plateforme de compétences ainsi que tout son savoir-faire.

Gestion d'institutions de prévoyance

Retraites Populaires offre une plateforme de gestion qui permet aux institutions de prévoyance de valoriser leurs prestations, gagner en efficacité, diminuer les coûts et mettre en commun d'importantes capacités d'investissement. Elle propose une large gamme de services couvrant l'ensemble des besoins liés à la prévoyance professionnelle (gestion administrative, placement et gestion financière, soutien au Conseil d'administration, gestion immobilière, etc.). Chacune des caisses peut ainsi définir les compétences dont elle souhaite bénéficier et profiler l'intervention de Retraites Populaires en fonction de ses besoins. La flexibilité du système permet à chaque mandant de conserver son autonomie juridique et de disposer de son propre Conseil d'administration ou de fondation.

En 2018, Retraites Populaires gère les mandats suivants :

- Mandats publics : Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV)
Caisse intercommunale de pensions (CIP)
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire (CCAP)
⇒ Mandat de gestion de placements des valeurs mobilières uniquement
- Mandats privés : Profelia, Fondation de prévoyance
Caisse de pensions du personnel de l'ECA et de Retraites Populaires
(CP ECA-RP)

Retraites Populaires propose également des solutions de prévoyance professionnelle pour les entreprises vaudoises ainsi que des produits de prévoyance liée et libre du 3^e pilier pour les particuliers vaudois.

Chiffres clés au 31 décembre 2017

Fortune sous gestion, y compris mandats gérés : CHF 24,5 milliards

Encaissement de primes nettes : CHF 678,8 millions

Total du bilan : CHF 7,1 milliards

Effectif du personnel : 350 + 32 en formation

Assurés actifs, y compris mandats gérés : 132'272

Pensionnés, y compris mandats gérés : 64'436

Immeubles gérés : 539

Appartements : près de 13'300

www.retraitespopulaires.ch

Table des matières

1.	Introduction	4
1.1.	Caisses de pension analysées.....	5
1.2.	Sources	6
1.3.	Evolution.....	6
2.	Liste des caisses de pension analysées	7
3.	Domaines analysés	8
3.1.	Généralités	9
3.1.1	Système financier	9
3.1.2	Garantie publique.....	9
3.1.3	Bases techniques.....	10
3.1.4	Taux techniques.....	11
3.1.5	Taux de rémunération des avoirs de vieillesse	12
3.1.6	Réassurance.....	13
3.1.7	Mesures structurelles et d'assainissement.....	13
3.2.	Effectifs des caisses.....	14
3.2.1	Effectifs des caisses, assurés et pensionnés.....	14
3.2.2	Rapport actifs/rentiers.....	15
3.3.	Prestation de retraite	16
3.3.1	Primauté.....	16
3.3.2	Rente de retraite (âge et années de cotisation)	17
3.3.3	Taux de rente.....	18
3.3.4	Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans	19
3.4.	Financement.....	20
3.4.1	Cotisations totales.....	20
3.4.2	Cotisations employé / employeur	21
3.5.	Eléments financiers	22
3.5.1	Total du bilan	22
3.5.2	Degré de couverture	23
3.5.3	Degré de couverture minimum.....	25
3.5.4	Frais d'administration par assuré, actif et pensionné	26
3.5.5	Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse.....	28
3.5.6	Frais de gestion de la fortune.....	28
3.5.7	Performance	31
3.5.8	Répartition des placements.....	34

4. Annexes

- 4.1 Généralités
- 4.2 Mesures structurelles et d'assainissement
- 4.3 Effectifs des caisses
- 4.4 Prestations
- 4.5 Financement
- 4.6 Eléments financiers
- 4.7 Méthodes de valorisation de l'immobilier
- 4.8 Répartitions des placements
- 4.9 Allocations stratégiques

1. Introduction

C'est avec plaisir que nous publions la 12^e édition de notre analyse sur les caisses de pension publiques romandes. Année après année, notre objectif est toujours de fournir une analyse comparative détaillée des résultats des institutions de prévoyance de droit public, en tenant compte de leurs spécificités. De plus, nous souhaitons également offrir aux participants de l'étude des outils de comparaison et de décision afin de répondre aux défis importants auxquels doivent faire face les institutions de prévoyance.

En 2017, les rendements des capitaux ont été très bons pour l'ensemble des caisses de pension analysées, s'établissant à 8.08% en moyenne (4.35% en 2016). Malgré ces excellentes performances, le degré de couverture moyen de l'ensemble des caisses analysées n'a finalement que peu augmenté en 2017, en moyenne de 2.08 points de pourcentage, à 85.82% (contre 83.74% en 2016). La baisse du taux d'intérêt technique réalisée par plusieurs caisses analysées pèse sur les degrés de couverture.

Nous constatons en effet que la tendance à l'abaissement du taux d'intérêt technique s'est poursuivie durant l'exercice passé sous revue. Le taux d'intérêt technique moyen des caisses analysées s'est ainsi établi à 2.67% à fin 2017, contre 3.01% à fin 2016. Pas moins de 11 caisses de pension ont baissé leur taux d'intérêt technique en 2017, dont la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK), qui l'a baissé de 3.25% à 2.00%.

A noter cette année la disparition de l'institution de prévoyance Comunitas de notre échantillon des caisses observées. En effet, suite à sa fusion avec Previs, Comunitas a été transférée au sein de la fondation collective Previs en tant que caisse de prévoyance autonome. Le paysage suisse des caisses de pension évolue constamment et ce rapprochement en est un des exemples.

Concernant le domaine des placements, le développement des investissements dans les infrastructures est de plus en plus souvent d'actualité. Il en ressort néanmoins que ce type de placements est encore peu présent dans l'allocation des caisses de pension observées.

Pour terminer, on relèvera les nombreux projets d'assainissement en cours d'élaboration ou de mise en place au sein des caisses de pension analysées. Vous trouverez le détail de ces mesures dans l'annexe 4.2 dédiée aux mesures structurelles et d'assainissement.

Nous vous souhaitons une bonne lecture !

Raphaël Thévoz

Economiste

1.1. Caisses de pension analysées

Cette étude repose sur seize caisses de pension publiques romandes, auxquelles s'ajoutent quatre caisses publiques bernoises, une caisse publique tessinoise et une caisse publique zurichoise. Deux autres caisses de pension ont également été adjointes, Previs ainsi que le Fonds de prévoyance du personnel des hôpitaux publics cantonaux du Tessin (FEOC). Celles-ci sont de droit privé mais ont pour clients des communes et des institutions dites de « service public ». A noter que Comunitas et Previs ont fusionné au 1^{er} janvier 2017. Comunitas a été transférée au sein de la fondation collective Previs en tant que caisse de prévoyance autonome et ne fait donc plus partie des caisses analysées.

La Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) est considérée comme une caisse publique dans l'analyse, car bien qu'elle ait été convertie en une fondation de droit privé en 2014, elle assure des employés du service public. Cela nous permet ainsi de comparer notre échantillon avec une grande caisse suisse alémanique.

Canton	Nombre de caisses observées
Fribourg	2
Genève.....	5
Jura.....	2
Neuchâtel	1
Valais.....	3
Vaud	3
Berne.....	4
Tessin.....	1
Zurich	1
Caisses privées.....	2
Total	24

Les vingt-deux caisses publiques de notre échantillon représentent, à fin 2017, un total de 397'463 assurés actifs et 199'057 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 153.9 milliards. Les statistiques suisses 2016 indiquent un total de 75 caisses de pension de droit public pour 579'168 assurés actifs et un total du bilan s'élevant à CHF 212 milliards. Les deux caisses privées analysées comptent, quant à elles, 35'524 assurés actifs et 9'462 pensionnés, pour une fortune totale de CHF 6.5 milliards.

Les principaux éléments observés sont commentés et représentés à l'aide de graphiques pour la globalité de l'échantillon. Dans certains cas, des données spécifiques aux caisses en primauté des cotisations ou prestations sont mises en évidence. Les chiffres de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) et de la Caisse intercommunale de pensions (CIP) sont également mis en évidence. Les données détaillées de toutes les caisses sont disponibles dans les annexes.

1.2. Sources

Les sources de cette analyse proviennent principalement des rapports annuels des caisses de pension observées. De plus, des comparaisons sont effectuées par thème avec les chiffres des données statistiques de la prévoyance professionnelle en Suisse de 2016 réalisées par l'Office fédéral de la statistique (OFS). D'autres éléments de comparaison proviennent de la 18^e enquête Swisscanto auprès des caisses de pension publiques et privées réalisée en 2018. Cette enquête se base sur la situation en 2017 de 535 institutions de prévoyance, dont 63 de droit public, dans l'ensemble de la Suisse. Des informations sont également extraites de différents communiqués et articles de presse.

1.3. Evolution

Cette 12^e édition de la présente analyse des caisses de pension publiques romandes reprend les éléments des précédentes versions.

A relever cette année la disparition de Comunitas de notre échantillon des caisses de pension observées. Cette caisse a été présente dans toutes les éditions de notre étude, mais suite à sa fusion en 2017 avec Previs, elle est devenue une caisse de prévoyance autonome au sein de la fondation collective Previs. Les chiffres 2017 de Previs intègrent donc la caisse de pension Comunitas.

2. Liste des caisses de pension analysées

	Abréviations	Nom Complet
1	CACEB	Caisse d'assurance du corps enseignant bernois
2	CPI Ville GE et communes	CAP Prévoyance - CPI "Ville de Genève et les autres communes genevoises"
3	CPI SIG	CAP Prévoyance - CPI "Services Industriels de Genève (SIG)"
4	CIP	Caisse intercommunale de pensions (Vaud)
5	CP	Caisse de prévoyance des fonctionnaires de police et des établissements pénitentiaires
6	CPB	Caisse de pension bernoise (canton)
7	CPCL	Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne
8	CPEG	Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève
9	CPEV	Caisse de pensions de l'Etat de Vaud
10	CPJU	Caisse de pensions de la République et Canton du Jura
11	CPM	Caisse de pensions du personnel de la commune de Monthey
12	CPPEF	Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg
13	CPVAL	Caisse de prévoyance de l'Etat du Valais
14	CPVF	Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg
15	CPVS	Caisse de pensions de la Ville de Sion
16	FPTPG	Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois
17	FRED	Fonds de prévoyance et de retraite en faveur des employés de la Municipalité de Delémont
18	IPCT	Istituto di previdenza del Cantone Ticino (canton du Tessin)
19	PREV.ne	prévoyance.ne - Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel
20	PUBLICA	Caisse fédérale de pensions PUBLICA
21	PVK	Personalvorsorgekasse der Stadt Bern (ville de Berne)
22	FEOC	Fondo di previdenza per il personale dell'Ente Ospedaliero Cantonale
23	Previs	Previs Prévoyance
24	BVK	BVK Personalvorsorge des Kantons Zürich (canton de Zurich)

3. Domaines analysés

Généralités

- Système financier
- Garantie publique
- Bases techniques
- Taux technique
- Taux de rémunération des avoirs de vieillesse
- Réassurance
- Mesures structurelles et d'assainissement

Effectifs des caisses et prestations

- Effectifs des caisses
- Rapport actifs/rentiers
- Rente maximale (âge, années de cotisation)

Prestations de retraite

- Primauté
- Rente de retraite
- Taux de rente
- Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Financements

- Cotisations

Éléments financiers

- Total du bilan
- Degré de couverture
- Degré de couverture minimum
- Frais d'administration
- Frais de gestion de la fortune
- Performance nette

Répartition des placements

- Liquidités
- Obligations en francs suisses
- Obligations en monnaies étrangères
- Actions suisses
- Actions étrangères
- Hypothèques
- Immobiliers
- Placements alternatifs

3.1. Généralités

3.1.1 Système financier

Les caisses de pension publiques romandes de notre échantillon observées sont majoritairement en capitalisation partielle. Cela concerne en effet 17 des 22 caisses publiques analysées, qui ont désormais un objectif de taux de couverture à atteindre de 80% d'ici au 1^{er} janvier 2052. A la fin 2017, cet objectif est atteint par deux caisses de pension bernoises (CACEB et CPB), les caisses des villes de Sion (CPVS) et Berne (PVK), celle du canton du Valais (CPVAL) ainsi que la CPI Ville de Genève et communes.

A noter que plusieurs caisses analysées qui sont actuellement en capitalisation partielle visent à moyen terme la capitalisation complète. C'est le cas pour deux caisses de pension bernoises (CACEB et CPB), qui se sont fixées l'objectif d'une capitalisation complète dans un délai de 20 ans. Le canton du Valais, qui souhaite diviser son institution de prévoyance actuelle (CPVAL) en deux caisses de pension, va notamment créer une caisse de pension entièrement capitalisée et sans garantie d'Etat.

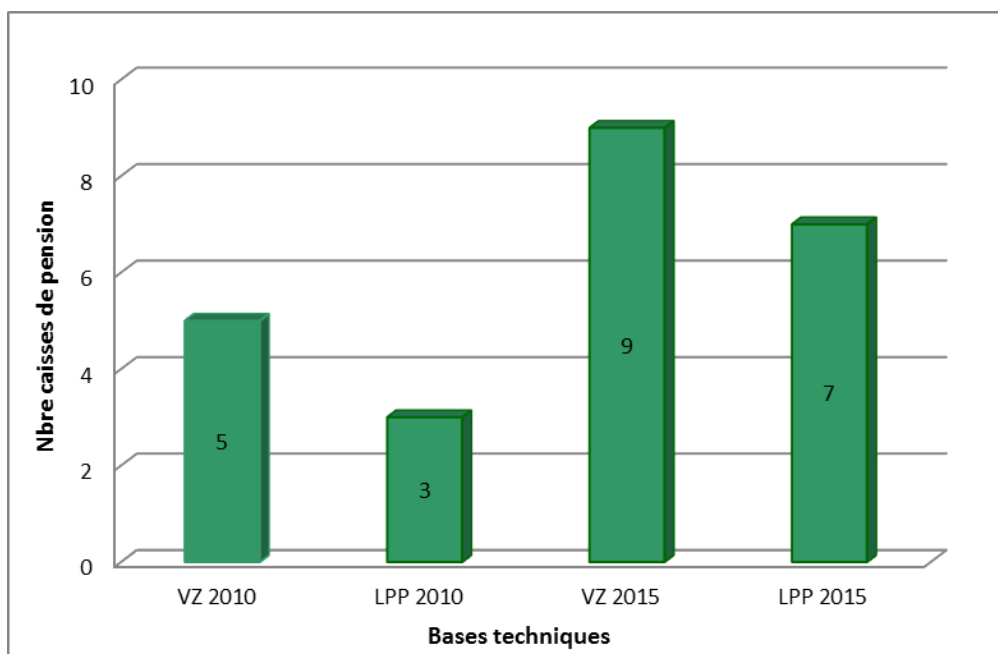
Il y a donc 7 caisses de pension au sein de notre étude qui sont en capitalisation complète, dont 5 caisses publiques : la CPI SIG, la CP (Police et pénitenciers GE), la ville de Delémont (FRED), PUBLICA et le canton de Zurich (BVK). Les deux caisses privées observées (Previs et le FEOC : hôpitaux publics tessinois) sont obligatoirement en capitalisation complète. A noter que la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK), qui est devenue une fondation de droit privé à partir du 1^{er} janvier 2014, est également obligatoirement en capitalisation complète.

3.1.2 Garantie publique

Les caisses de pension publiques suivantes ne bénéficient pas d'une garantie publique : la CPI SIG, la CP (Police et pénitenciers GE), la ville de Delémont (FRED), PUBLICA ainsi que le canton de Zurich (BVK). Tout comme les deux caisses privées de notre échantillon (Previs et le FEOC : hôpitaux publics tessinois). A noter que pour les caisses de pension cantonales bernoises (CACEB et CPB), la suppression de la garantie de l'Etat est en principe prévue au terme du plan de financement.

Au niveau suisse, 43% des caisses de pension publiques bénéficiaient d'une garantie publique en 2016, ce qui représentait 60% des assurés actifs et 61% du total du bilan.

3.1.3 Bases techniques



Bases techniques 2017

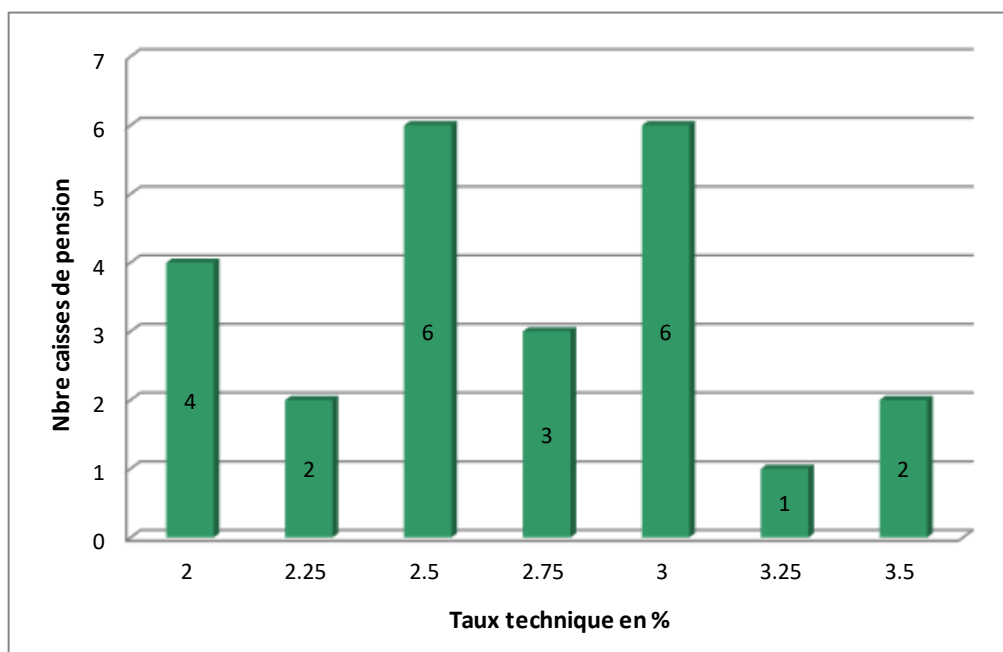
CPEV : VZ 2015

CIP : VZ 2015

En 2017, 8 caisses de pension ont modifié leurs bases techniques pour adopter soit les bases VZ 2015 (Cantons de Zurich et Vaud, Enseignants bernois, Communes vaudoises, CPI Ville de Genève et communes et CPI SIG) ou les bases LPP 2015 (Ville de Lausanne et le Fonds de prévoyance des hôpitaux publics tessinois). Publiées en décembre 2016, les bases techniques VZ 2015 reposent sur les données démographiques fournies par 25 caisses d'employeurs de droit public (Confédération, cantons, communes). Quant aux bases techniques LPP 2015, publiées en décembre 2015, elles ont été constituées en compilant les données démographiques de 15 grandes institutions de prévoyance autonomes. Les bases techniques les plus récentes (VZ 2015 et LPP 2015) sont maintenant utilisées par une majorité des caisses de pension analysées. A noter également que la Caisse de pension du canton de Zurich et celle de la Ville de Sion sont passées aux tables générationnelles en 2017.

Les chiffres de l'étude Swisscanto en 2017 montrent que les caisses publiques suisses utilisent majoritairement les bases techniques les plus récentes, soit les bases VZ 2015 (41%) ou LPP 2015 (40%). Les institutions de droit privé travaillent, quant à elles, très majoritairement avec les bases LPP 2015 (83%).

3.1.4 Taux techniques



Taux techniques 2017

Moyenne :	2.67%	CPEV :	2.50%
Minimum :	2.00%	CIP :	2.25%
Maximum :	3.50%		

Pas moins de 11 caisses ont baissé leur taux technique en 2017, dont la BVK (canton de Zurich), qui a abaissé son taux technique de 3.25% à 2.00%. Le taux technique moyen des institutions de prévoyance analysées est donc passé de 3.01% à fin 2016 à 2.67% à fin 2017, alors qu'il s'élevait encore à 4.21% en 2008. L'écart entre les caisses s'est légèrement réduit en 2017 mais reste important, puisque la fourchette des taux s'étend de 2.00% à 3.50% (2.25% à 4.00% en 2016). En 2017, les 2 caisses privées (Previs et le FEOC : hôpitaux publ. tessinois) ont ensemble un taux technique moyen de 2.13% contre 2.72% pour les caisses publiques.

	Taux technique 2016	Taux technique 2017
Enseignants bernois	3.00%	2.50%
CPI Ville GE et communes	4.00%	3.00%
CPI SIG	4.00%	3.00%
Communes vaudoises	3.25%	2.25%
Ville de Lausanne	3.50%	2.50%
Canton de Vaud	3.25%	2.50%
Ville de Sion	2.25%	2.00%
Canton du Tessin	2.25%	2.00%
Hôpitaux publ. tessinois	3.00%	2.00%
Previs	2.75%	2.25%
Canton de Zurich	3.25%	2.00%

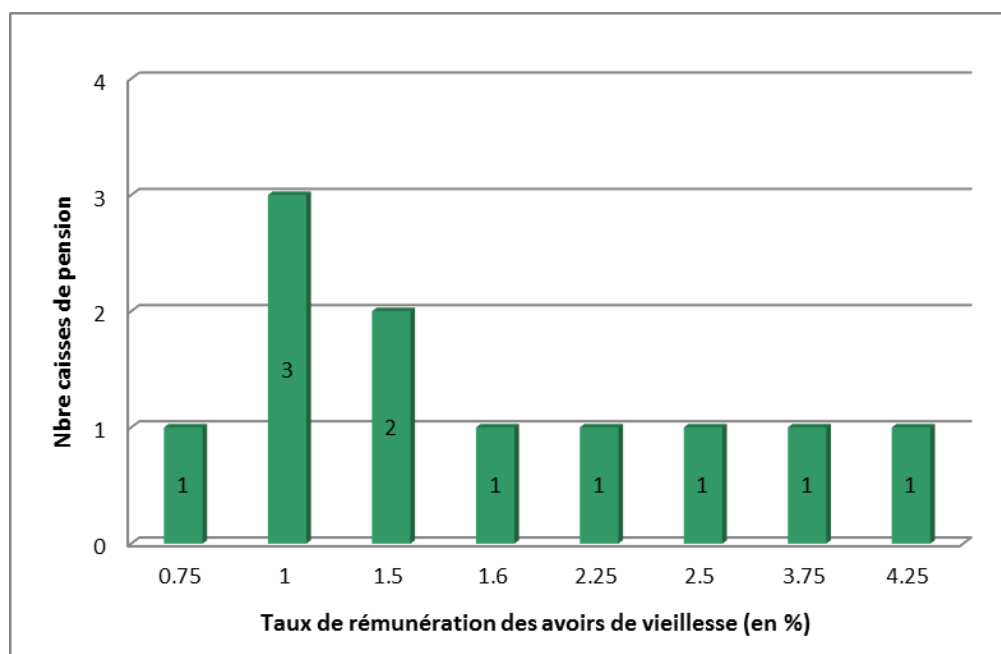
La baisse des taux techniques observée depuis quelques années se poursuit donc au sein de notre échantillon des caisses analysées. De plus, d'autres baisses des taux techniques sont d'ores et déjà planifiées (cf. annexes 4.2 A et B).

Dans sa dernière enquête, Swisscanto constate également la poursuite de la baisse des taux techniques observée depuis une décennie. En 2017, les caisses privées ont atteint des taux d'intérêt techniques moyens légèrement inférieurs au taux de 2.00% déterminé par la directive technique 4 de la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. Les taux techniques des caisses de pension de droit public restent plus élevés que ceux des caisses de droit privé.

Evolution des taux d'intérêts techniques moyens 2007-2017 (source : Swisscanto)

	Primauté des prestations				Primauté des cotisations			
	2007	2015	2016	2017	2007	2015	2016	2017
Caisses publiques	4.05%	3.21%	2.74%	2.42%	3.69%	2.74%	2.55%	2.35%
Caisses privées	3.86%	2.39%	2.23%	1.91%	3.51%	2.47%	2.19%	1.98%

3.1.5 Taux de rémunération des avoires de vieillesse



Taux de rémunération des avoires de vieillesse 2017

Moyenne :	1.92%	Taux min. LPP :	1.00%
Minimum :	0.75%		
Maximum :	4.25%		

Le graphique de la page précédente représente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. En 2017, la grande majorité des caisses analysées en primauté des cotisations ont rémunéré les avoirs de vieillesse à un taux supérieur au taux d'intérêt minimal LPP. La Caisse de pension bernoise (CPB) a rémunéré à hauteur de 4.25% l'avoir de vieillesse de ses assurés actifs en 2017. Pour l'ensemble des caisses, l'avoir de vieillesse des assurés a été rémunéré à 1.92% en moyenne (1.40% en 2016). A noter que pour Previs, les caisses de prévoyance ont déterminé de manière individuelle le niveau de rémunération des avoirs de vieillesse, qui s'est élevé en moyenne à 1.60% en 2017.

Dans sa 18^e enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto obtient une rémunération moyenne des avoirs de vieillesse pour l'ensemble des caisses participantes de 2.50%. La moyenne pour les caisses de droit public est de 1.76% et de 2.83% pour celles de droit privé.

3.1.6 Réassurance

Seulement cinq caisses de pension sont réassurées, dont quatre en stop-loss (soit pour une partie qui dépasse une franchise convenue). La taille des institutions de droit public, qui est en moyenne nettement plus importante que celles de droit privé, explique ce constat.

3.1.7 Mesures structurelles et d'assainissement

En 2017, comme l'année précédente, plusieurs caisses de pension analysées ont baissé leur taux d'intérêt technique ainsi que les taux de conversion pour les caisses en primauté des cotisations. Quelques caisses perçoivent également des cotisations d'assainissement ou de recapitalisation. De plus, plusieurs projets d'assainissement sont en cours d'élaboration ou de mise en place. Vous trouverez le détail de ces mesures dans les annexes 4.2 A et B dédiées aux mesures structurelles et d'assainissement. Vous trouverez également, dans ces annexes, des informations concernant les caisses de pension cantonales suisses alémaniques. Cela permet d'avoir ainsi un aperçu « national » des mesures structurelles et d'assainissement prises par l'ensemble des caisses de pension publiques cantonales.

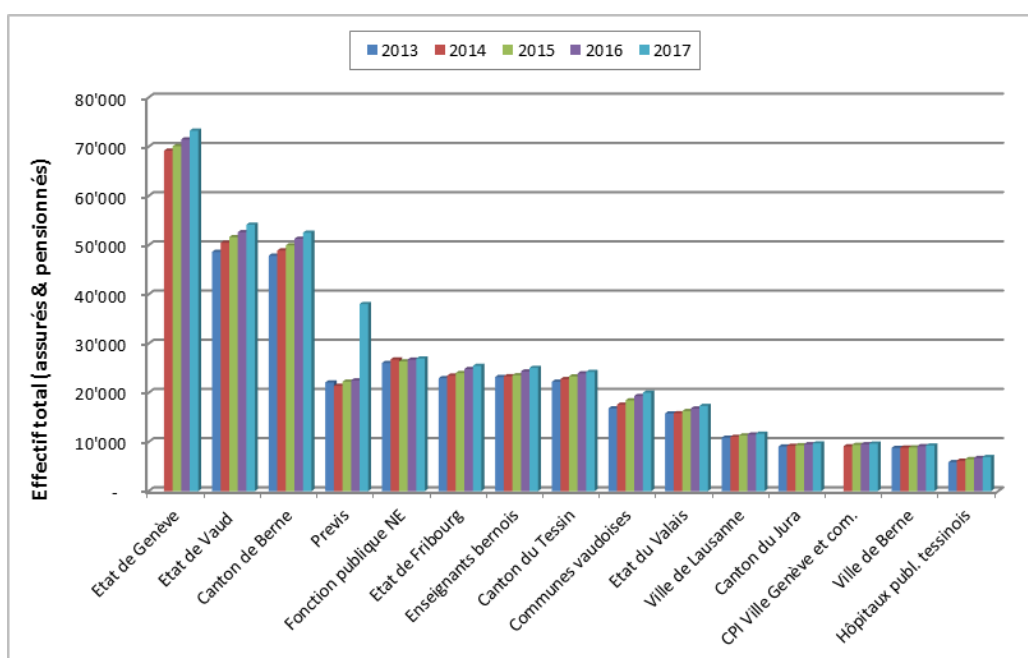
Fusions récentes ou futures

Les institutions de prévoyance Comunitas et Previs ont fusionnées au 1^{er} janvier 2017. Comunitas a été transférée au sein de la fondation collective Previs en tant que caisse de prévoyance autonome. Elle reste donc indépendante au plan actuariel, avec ses propres comptes annuels et son propre taux de couverture.

3.2. Effectifs des caisses

3.2.1 Effectifs des caisses, assurés et pensionnés

Le graphique ci-dessous contient uniquement les effectifs de plus de 5'000 personnes. Pour une raison de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 118'831 assurés, ainsi que PUBLICA (105'914 assurés) ne sont pas représentées sur le graphique.



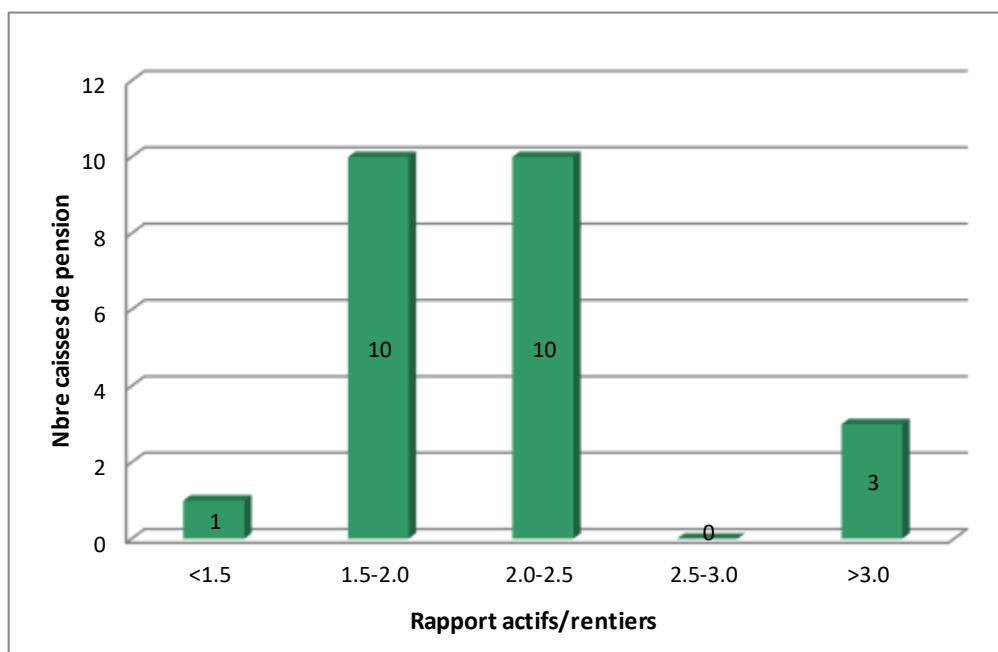
Effectifs des caisses 2017

Total :	641'506	CPEV :	54'174
Moyenne :	26'729	CIP :	20'009
Minimum :	475 (ville de Delémont)		
Maximum :	118'831 (canton de Zurich)		

En dehors de la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK) et PUBLICA, dont les effectifs dépassent les 100'000 assurés, trois grandes caisses publiques se détachent des autres avec un total d'actifs et pensionnés supérieur à 50'000. Il s'agit de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG - 73'263 assurés), de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV - 54'174 assurés) ainsi que celle du canton de Berne (CPB - 52'546 assurés). A l'opposé, les caisses des villes de Delémont et de Monthey comptent respectivement 475 et 560 actifs et pensionnés. Suite à sa fusion avec Comunitas, Previs a presque doublé son effectif total passant de 22'520 (2016) à 38'035 assurés à fin 2017.

L'effectif total de l'échantillon des caisses observées a augmenté de 1.6% à fin 2017 (actifs : +1.1%, pensionnés : +2.6%).

3.2.2 Rapport actifs/rentiers



Rapport actifs/rentiers 2017

Moyenne :	2.23	CPEV :	2.06
Minimum :	1.28 (CPI SIG)	CIP :	2.13
Maximum :	5.74 (FEOC)		

Comme chaque année, l'échantillon des caisses de pension observées présente une grande disparité du rapport actifs/rentiers qui va du simple au quadruple. Avec une moyenne de 2.23 actifs pour un rentier à fin 2017, le rapport actifs/rentiers a légèrement baissé par rapport à l'exercice précédent (2.26). Le ratio démographique moyen des caisses analysées poursuit donc sa dégradation, puisque que le rapport entre les actifs et rentiers était encore de 2.60 à fin 2006. A noter que les deux caisses privées (Previs et le FEOC : hôpitaux publ. tessinois) ont un rapport actifs/rentiers moyen de 4.62 contre 2.02 pour les caisses publiques.

Au niveau Suisse, les statistiques 2016 de l'OFS indiquent que le nombre total d'assurés actifs a progressé de 0.5% en 2016 pour atteindre 4.09 millions. Dans le même temps, le nombre de bénéficiaires de rentes s'établissait à 1.11 million (+2.0%), soit au final un rapport actifs/rentiers de 3.67, en recul par rapport à 2015 (3.73). A noter que le rapport actifs/rentiers s'établissait à 4.86 en 1996.

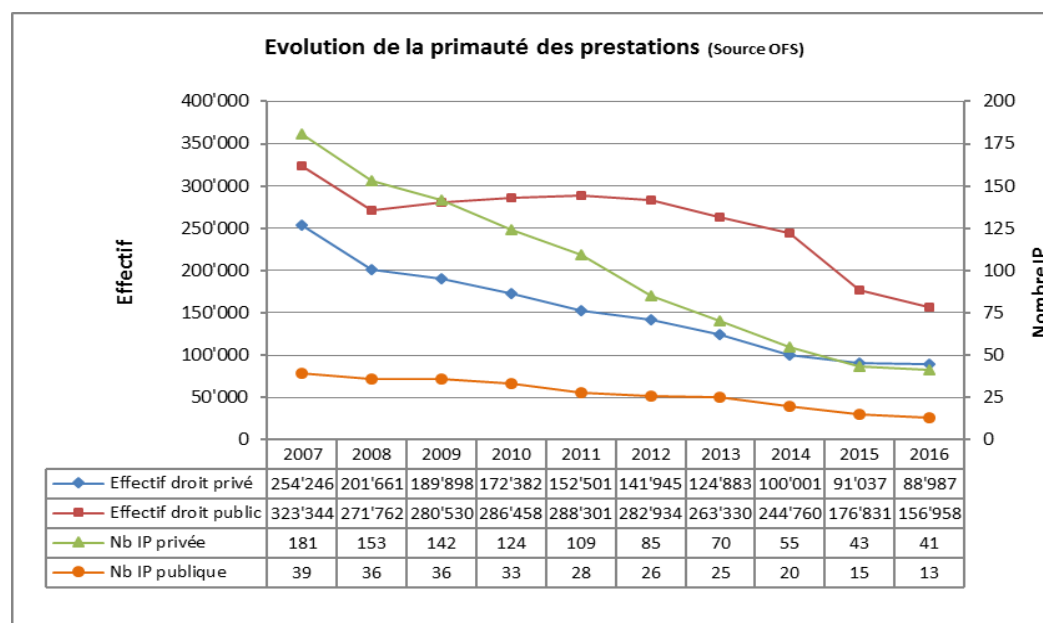
3.3. Prestation de retraite

3.3.1 Primauté

Une courte majorité des caisses de pension observées en 2017 travaille encore selon le principe de la primauté des prestations. Seule la caisse de pension de la ville de Berne offre encore les deux systèmes (primauté des prestations et des cotisations), mais ceci uniquement jusqu'à la fin 2017. En effet, la caisse de pension de la ville de Berne est passée en primauté des cotisations pour l'ensemble de ses assurés au 1^{er} janvier 2018.

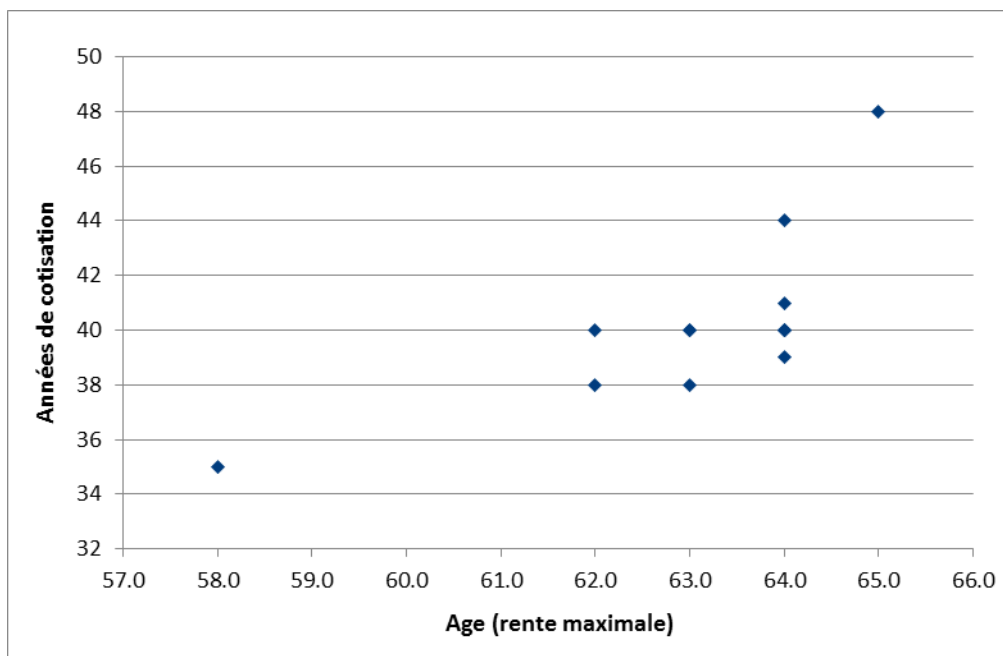
Selon les statistiques 2016 de l'OFS, 17% des caisses de pension publiques suisses étaient en primauté des prestations (contre 20% à fin 2015). Concernant les effectifs, il n'y a plus que 27% du total des assurés (156'958) des caisses publiques en primauté des prestations. Dans le domaine privé, seuls 2.5% (inchangé par rapport à 2015) des institutions de prévoyance sont encore en primauté des prestations et 2.8% (88'987) des assurés. Entre 2007 et 2016, le nombre d'institutions de droit privé en primauté des prestations a diminué de 77% et les effectifs de 65%.

La diminution progressive des caisses de pension en primauté des prestations se poursuit inexorablement. Les institutions de prévoyance publiques de notre univers de référence sont également concernées puisque 9 des 22 caisses de pension publiques analysées sont aujourd'hui en primauté des cotisations. De plus, les caisses de pension des villes de Berne et Monthey ont introduit la primauté des cotisations au 1^{er} janvier 2018, alors que la caisse de pension du canton de Neuchâtel (PREV.ne) le fera 2019. Le passage à la primauté des cotisations est également en discussion dans la caisse de pension du canton de Fribourg et celle de la ville de Fribourg.



3.3.2 Rente de retraite (âge et années de cotisation)

La durée de cotisation n'étant pas un élément déterminant pour le calcul des prestations en primauté des cotisations, seules les caisses de pension en primauté des prestations sont représentées dans le graphique ci-dessous.



Age (rente maximale) 2017

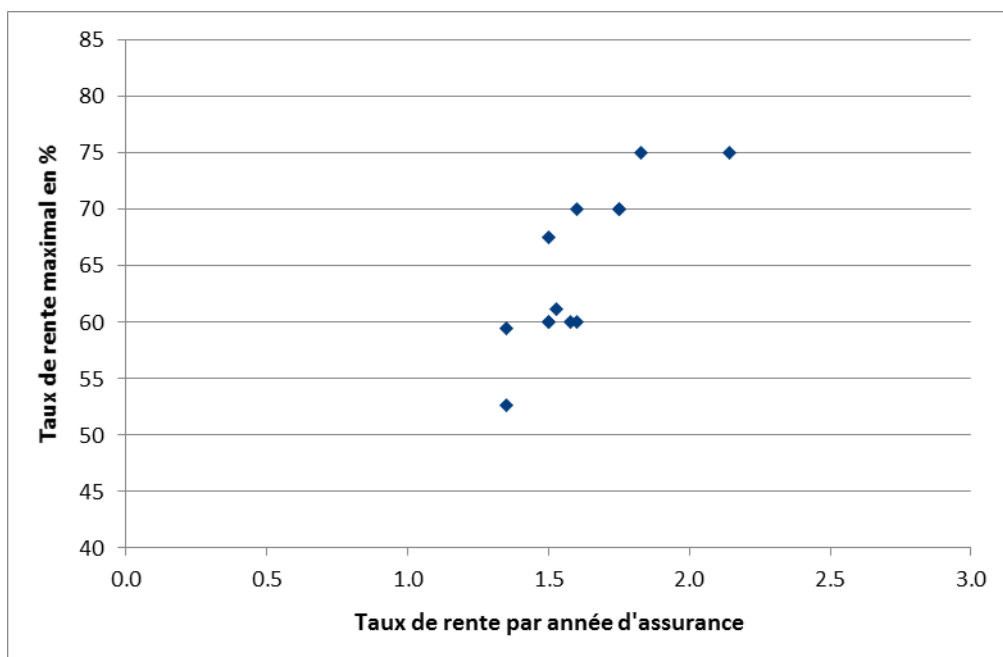
Moyenne :	63.1	CPEV :	60-62
Minimum :	58 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	63
Maximum :	65 (ville de Lausanne)		

Années de cotisation 2017

Moyenne :	40.2	CPEV :	38
Minimum :	35 (Police et pénitenciers GE)	CIP :	40
Maximum :	48 (ville de Lausanne)		

A l'exception de la CP (Police et pénitenciers GE), avec une rente maximale possible à 58 ans, l'octroi de la retraite est offert, au mieux, à 62 ans et plus pour les autres caisses de pension analysées. En 2017, il n'y a aucune modification de plans de prévoyance dans les caisses de pension publiques en primauté des prestations.

3.3.3 Taux de rente



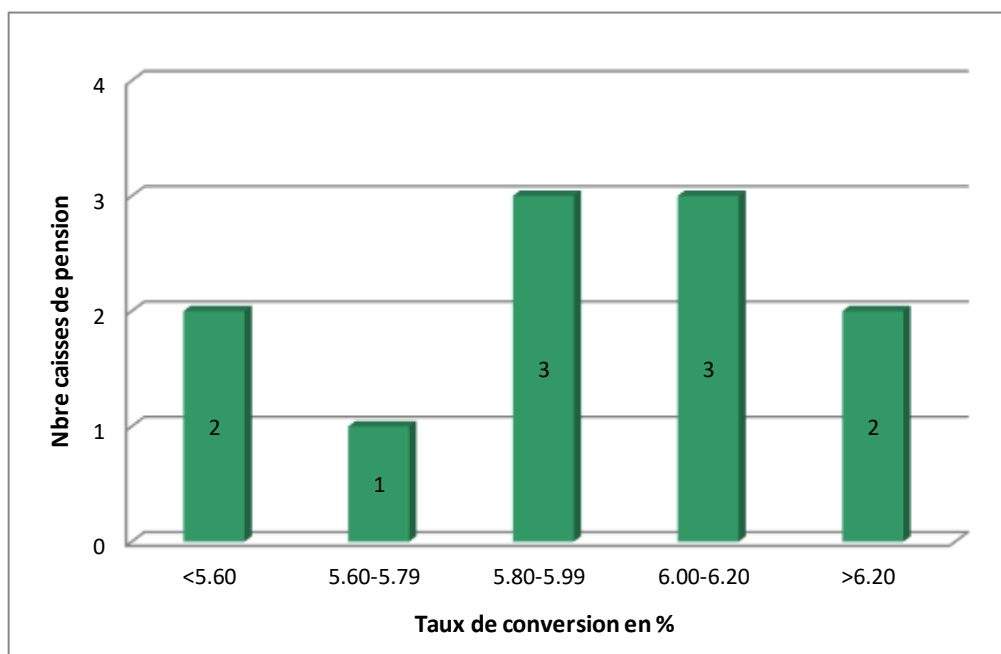
Taux de rente (par année d'assurance) 2017

Moyenne :	1.61	CPEV :	1.579
Minimum :	1.35 (canton de Neuchâtel) (ville de Monthey)	CIP :	1.50
Maximum :	2.14 (Police et pénitenciers GE)		

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des prestations. Hormis la caisse de la ville de Monthey (CPM) et celle de la Fonction publique du canton de Neuchâtel (PREV.ne) avec 1.35, le taux de rente par année d'assurance se situe essentiellement entre 1.5 et 2.0. Seule la CP (Police et pénitenciers GE) a un taux de rente par année d'assurance plus élevé, à 2.14.

Le taux de rente maximal s'élève, quant à lui, principalement entre 60% et 75%, sauf pour les caisses précitées (CPM avec 52.70% et PREV.ne avec 59.50%).

3.3.4 Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans



Taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans

Moyenne : 5.91% Taux min. LPP : 6.80%
 Minimum : 4.87% (canton de Zurich)
 Maximum : 6.64% (Etat du Valais, ville de Sion)

Le graphique ci-dessus représente uniquement les caisses de pension en primauté des cotisations. A des fins de comparaison, les taux de conversion pour un départ à la retraite à l'âge de 65 ans (hommes et femmes) ont été relevés. En 2017, le taux moyen s'établit à 5.91% (contre 6.08% en 2016) au sein des caisses analysées en primauté des cotisations.

Dans sa dernière enquête, Swisscanto indique pour 2017 un taux de conversion moyen de 6.00% (taux pour les hommes à l'âge de retraite de 65 ans) dans les institutions de prévoyance enveloppantes.

La tendance à la baisse des taux de conversion va se poursuivre selon les annonces de plusieurs caisses analysées (cf. annexes 4.2 A et B) :

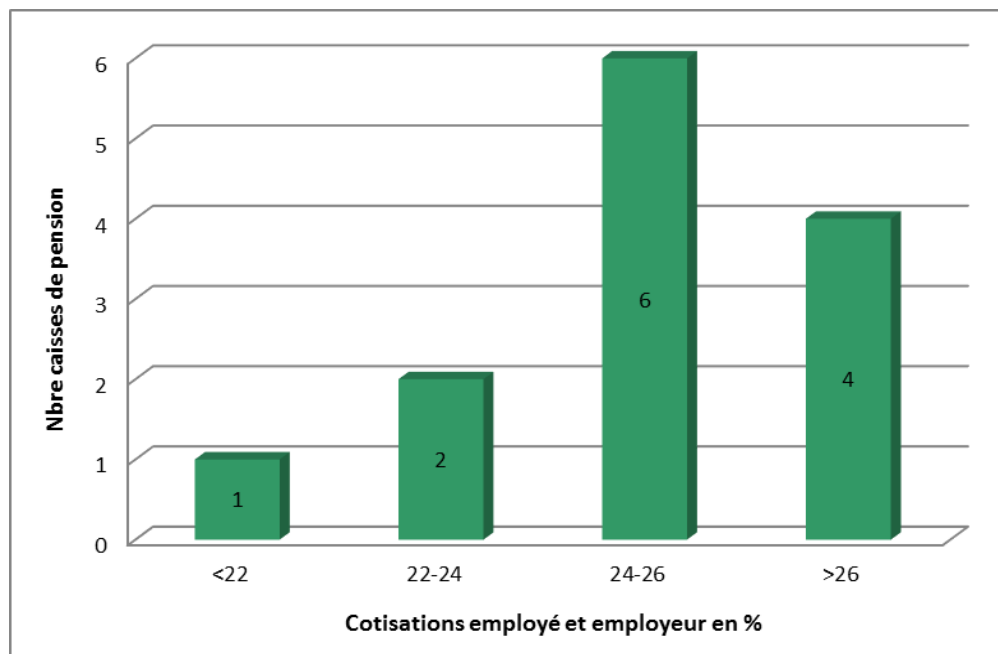
	Taux de conversion 2017*	Taux de conversion futur*
Enseignants bernois	5.50%	5.20%
Canton de Berne	6.04%	5.75%
Ville de Delémont	5.85%	5.40%
Canton du Tessin	6.17%	5.20%
PUBLICA	5.65%	5.09%
Previs	6.00%	5.50%

*A l'âge de retraite de 65 ans

3.4. Financement

3.4.1 Cotisations totales

Ce graphique prend en compte uniquement les institutions de prévoyance analysées ayant un taux de cotisations total ne différant pas en fonction de l'âge.



Cotisations totales 2017 (en %)

Moyenne :	25.28	CPEV :	25.50
Minimum :	17.00	CIP :	24.00
Maximum :	33.00		

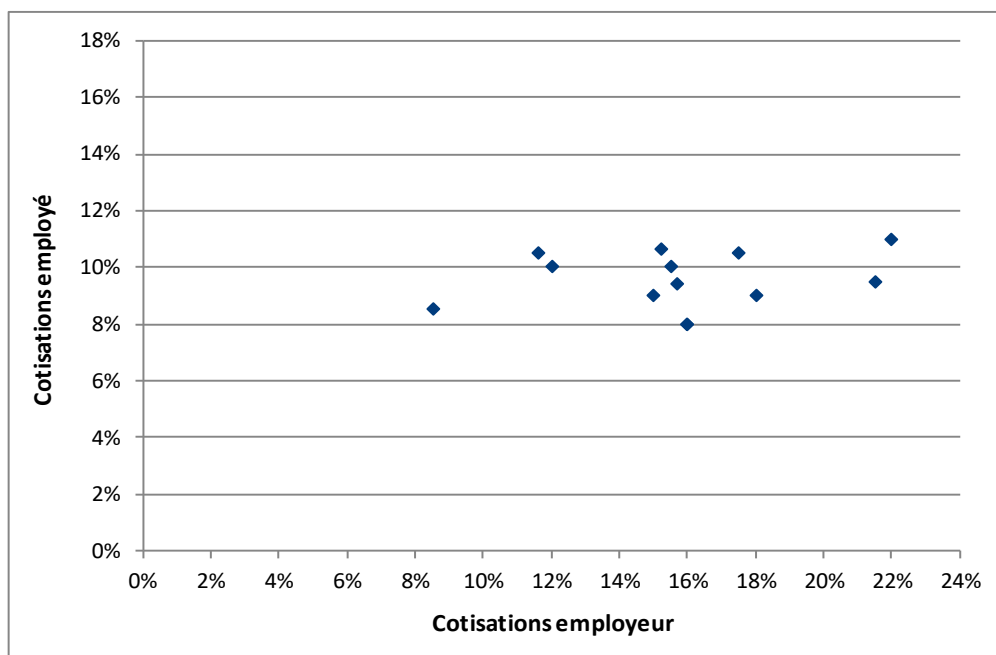
La majorité des caisses de pension analysées ont un taux de cotisations total (employé et employeur) se situant entre 22 et 26%. Seul le FEOC (hôpitaux publ. tessinois) a un taux de cotisations inférieur. La CP (Police et pénitenciers GE), la CPCL (ville de Lausanne), la CPEG (Etat de Genève) ainsi que la FPTPG (Transports publics genevois) ont pour leur part un taux supérieur à 26%.

En 2017, le taux de cotisations total de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg (CPPEF) a augmenté de 22.50% à 25.90%. La part des employés est passée de 9.50% à 10.66% et celle des employeurs de 13.00% à 15.24%.

Ces taux de cotisations ne tiennent pas compte d'éventuelles cotisations d'assainissement ou de recapitalisation.

3.4.2 Cotisations employé / employeur

Ce graphique prend en compte uniquement les institutions de prévoyance analysées ayant des taux de cotisations employé / employeur ne différant pas en fonction de l'âge.



Cotisations employé 2017 (en %)

Moyenne :	9.54	CPEV :	10.00
Minimum :	8.00	CIP :	8.00 - 9.00
Maximum :	11.00		

Cotisations employeur 2017 (en %)

Moyenne :	15.73	CPEV :	15.50
Minimum :	8.50	CIP :	16.00 - 15.00
Maximum :	22.00		

Les cotisations payées par les employés sont fixées, pour la majorité des caisses de pension analysées, entre 8% et 10% du traitement assuré. Les parts financées par les employeurs diffèrent, quant à elles considérablement. En effet, celles-ci varient entre 8.50% et 22% du traitement assuré. A la CIP, le modèle 8-16% ou 9-15% est au choix de l'employeur, sous conditions.

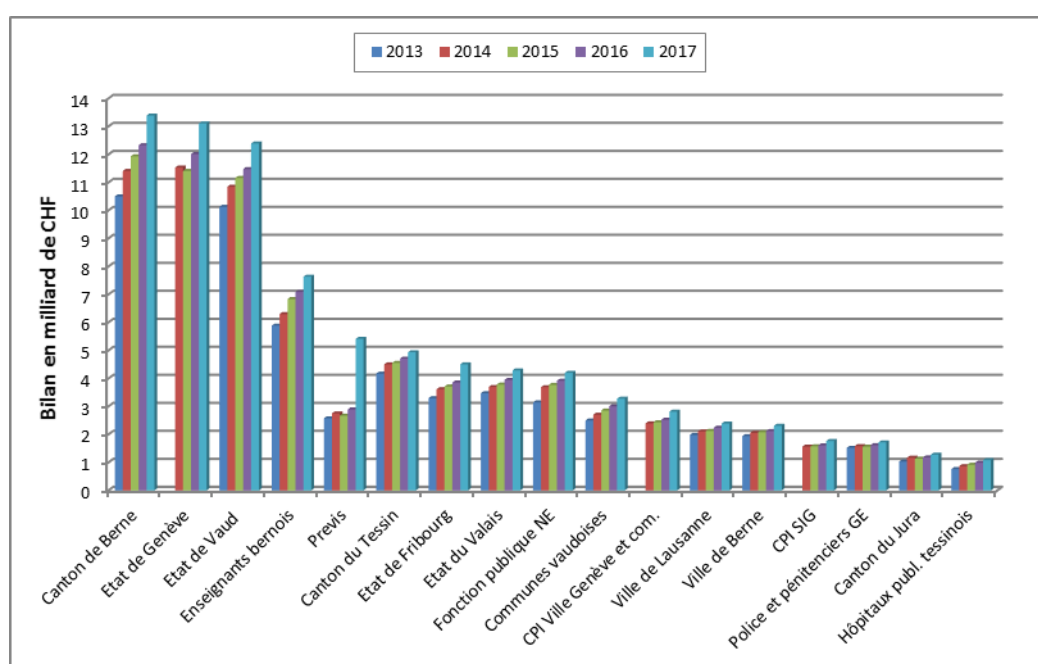
Excepté le FEOC (hôpitaux publics tessinois), les employeurs des caisses observées cotisent bien plus que le minimum légal qui est d'au moins 50% des cotisations totales.

En 2017, les taux de cotisations de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg (CPPEF) sont passés de 9.50% à 10.66% pour les employés et de 13.00% à 15.24% pour les employeurs.

3.5. Eléments financiers

3.5.1 Total du bilan

Le graphique ci-dessous contient uniquement le total des bilans de plus d'un milliard de francs à fin 2017. Pour une raison de lisibilité, la caisse de pension PUBLICA, qui a le bilan le plus élevé avec CHF 39.8 milliards, ainsi que celle du canton de Zurich (CHF 33.1 milliards), ne sont pas représentées sur le graphique.



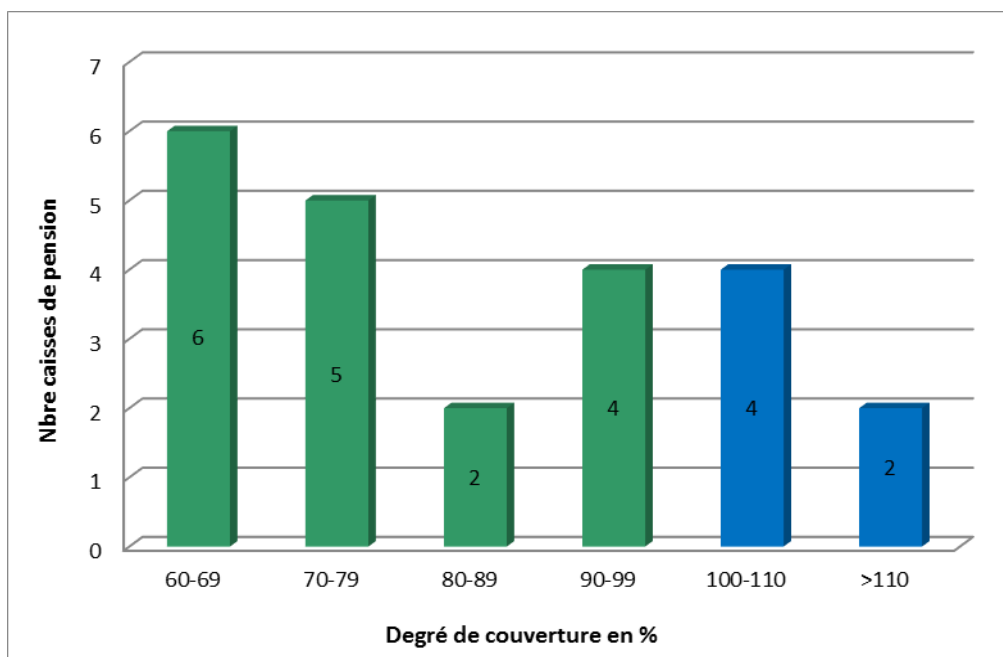
Total du bilan 2017 (en mios CHF)

Total :	160'444	CPEV :	12'392
Moyenne :	6'685	CIP :	3'276
Minimum :	67 (ville de Monthey)		
Maximum :	39'796 (PUBLICA)		

La fortune cumulée des caisses de pension analysées est en hausse de 7.6% à fin 2017 par rapport à l'année précédente. Cette hausse significative reflète les performances positives réalisées par les caisses en 2017.

Suite à sa fusion avec Comunitas, Previs a presque doublé son bilan, qui attend CHF 5.4 milliards à fin 2017 (contre CHF 2.9 milliards à fin 2016). Hormis la situation exceptionnelle de Previs, c'est la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg qui enregistre la plus forte progression du bilan en 2017. En effet, celui-ci est en hausse de 16.9% à CHF 4.5 milliards (CHF 3.9 milliards à fin 2016). Une réévaluation de son parc immobilier locatif durant l'exercice passé sous revue explique en partie cette augmentation.

3.5.2 Degré de couverture



Degré de couverture 2017

Moyenne :	85.82%	CPEV :	72.54%
Minimum :	61.20% (Etat de Genève)	CIP :	71.62%
Maximum :	117.96% (CPI SIG)		

DC moyen des caisses en capitalisation partielle : 77.74%

DC moyen des caisses en capitalisation complète : 108.71%

Grâce à une très bonne année en termes de performance, les degrés de couverture de la grande majorité des caisses analysées sont en hausse à la fin 2017, en moyenne de 2.08 points de pourcentage. Malgré les très bons rendements réalisés par l'ensemble des caisses, la hausse moyenne reste néanmoins faible et l'amplitude des variations des degrés de couverture est importante. Elle s'étend en effet de -0.70 point de pourcentage pour la CPVS (Ville de Sion), à +6.00 points de pourcentage pour la CPPEF (Etat de Fribourg). La baisse du taux d'intérêt technique réalisée par plusieurs caisses analysées pèse en effet sur les taux de couverture.

Calculé séparément, le degré de couverture moyen des caisses en capitalisation partielle atteint 77.74% (contre 75.27% en 2016) et celles en capitalisation complète 108.71% (contre 104.30% en 2016). Les caisses de pension en capitalisation complète ont un degré de couverture compris entre 100.00% (Canton de Zurich) et 117.96% (CPI SIG).

A noter que Previs, qui est devenue une fondation collective depuis 2015, ne communique pas de degré de couverture à l'échelle de la fondation.

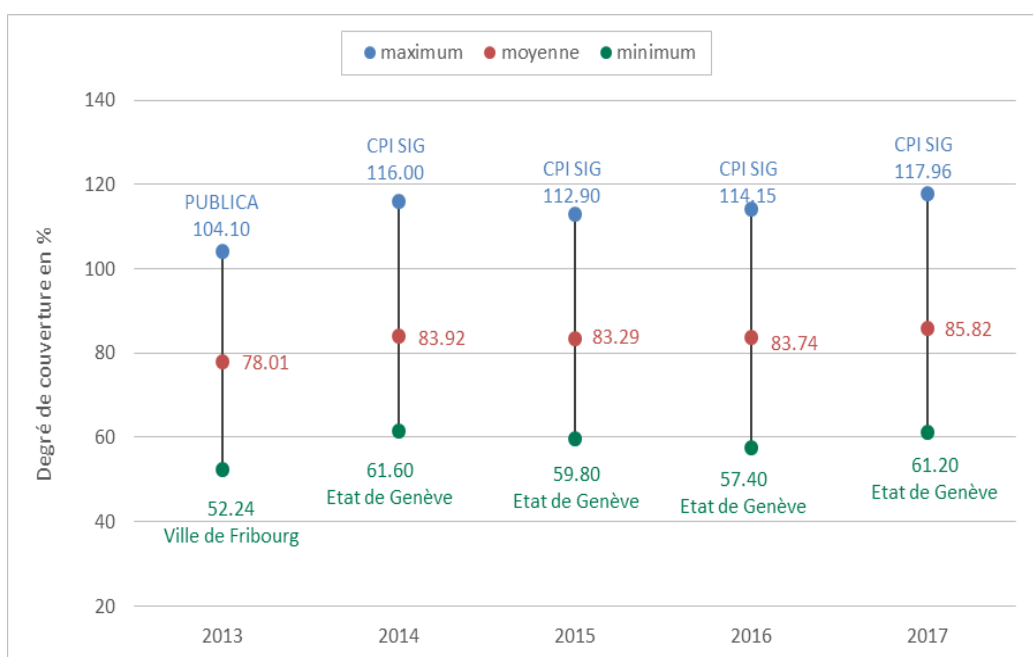
Evolution du degré de couverture des caisses observées

Degré de couverture	2013	2014	2015	2016	2017
> 110 %	0	2	2	1	2
100% - 110%	3	3	2	4	4
90% - 99%	3	5	8	6	4
80% - 89%	5	4	1	1	2
70% - 79%	4	5	5	5	5
60% - 69%	6	7	6	6	6
< 60%	4	0	1	1	0
Total	25	26	25*	24*	23*

* Previs ne communique pas le degré de couverture à l'échelle de la fondation.

En 2017, 6 caisses de pension de notre échantillon observées possèdent un degré de couverture égal ou supérieur à 100%, la CPI SIG, la caisse Police et pénitenciers GE (CP), celles des Hôpitaux publics tessinois (FEOC) et de la ville de Delémont (FRED), PUBLICA ainsi que la Caisse de pension du canton de Zurich (BVK). Toutes ces caisses sont en capitalisation complète.

La moitié des caisses de pension publiques analysées (soit 11 caisses sur 22) ont un degré de couverture inférieur à 80% à fin 2017. Pour rappel, la législation fédérale concernant le financement des institutions de prévoyance de corporation de droit public impose aux caisses de pension publiques, et ceci à compter du 1^{er} janvier 2012, d'atteindre un degré de couverture global de 80% d'ici 40 ans. En outre, cet objectif de couverture doit être progressivement atteint avec un premier palier à 60% en 2020 et un second palier à 75% en 2030.



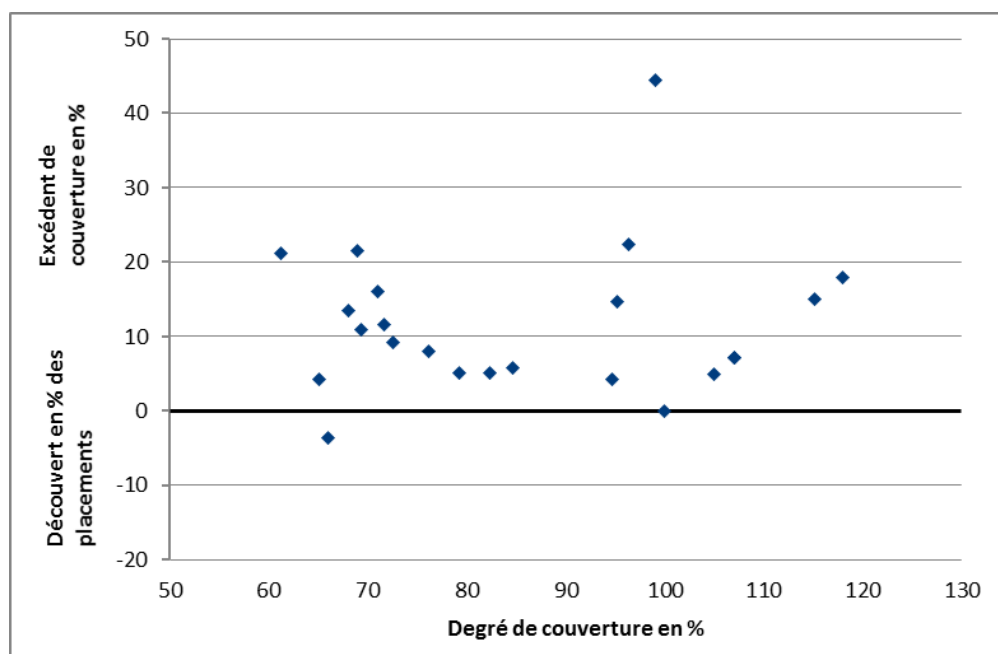
3.5.3 Degré de couverture minimum

Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la réforme sur le financement des institutions de prévoyance de droit public, ces dernières fonctionnant en capitalisation partielle doivent atteindre un degré de couverture minimum de 80% d'ici 2052 au plus tard. Les caisses ont ainsi dû élaborer, en accord avec l'autorité de surveillance, un plan de financement permettant d'atteindre cet objectif de couverture.

Ce plan de financement prévoit également des taux de couverture minimaux variant chaque année, que nous pouvons dénommer « chemin de recapitalisation ». Nous allons dès lors comparer les objectifs de degré de couverture minimum déterminés dans ces chemins de recapitalisation avec les degrés de couverture effectifs des caisses. Cela permettra ainsi de suivre l'évolution du processus de recapitalisation des institutions analysées. Vous trouverez le récapitulatif des degrés de couverture minimaux dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers. A noter que les caisses en capitalisation complète ont un degré de couverture minimum fixé à 100%.

Rapport entre le degré de couverture et le degré de couverture minimum*

En 2017, vingt-deux caisses de pension sont au-dessus de leur objectif de couverture et une seule est en dessous. Toutes les caisses ayant un degré de couverture minimum à 100% ont atteint leur objectif en 2017 (cf. annexe 4.6 B).



* Previs ne communique pas le degré de couverture à l'échelle de la fondation.

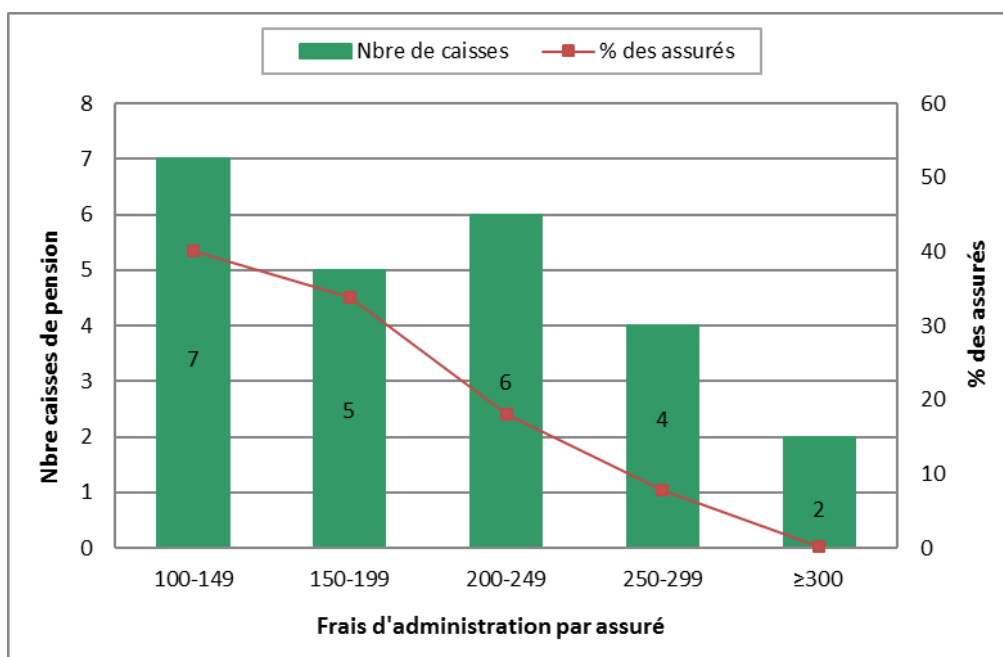
3.5.4 Frais d'administration par assuré, actif et pensionné

Bien que les montants des frais administratifs proviennent tous des rapports annuels, il est nécessaire de considérer les éléments de ce chapitre avec la plus grande prudence. Les frais figurant dans les comptes d'exploitation des caisses de pension ne sont pas toujours exhaustifs et dépendent largement du mode de gestion de l'institution. En effet, cette gestion peut être déléguée à un organisme externe ou être prise en charge par les services administratifs du canton ou de la commune concernés. Cependant, l'évolution dans le temps nous apporte des informations intéressantes sur la tendance.

Selon le modèle de gestion, les frais suivants peuvent être pris en charge par la collectivité publique :

- Frais du personnel direct (ex. : collaborateurs administratifs)
- Frais du personnel indirect (ex. : ressources de support)
- Frais de production et de développement informatique
- Frais de loyer

Les résultats présentés ci-dessous pour 2017 montrent, comme chaque année, d'importantes différences de frais entre les caisses de pension observées.



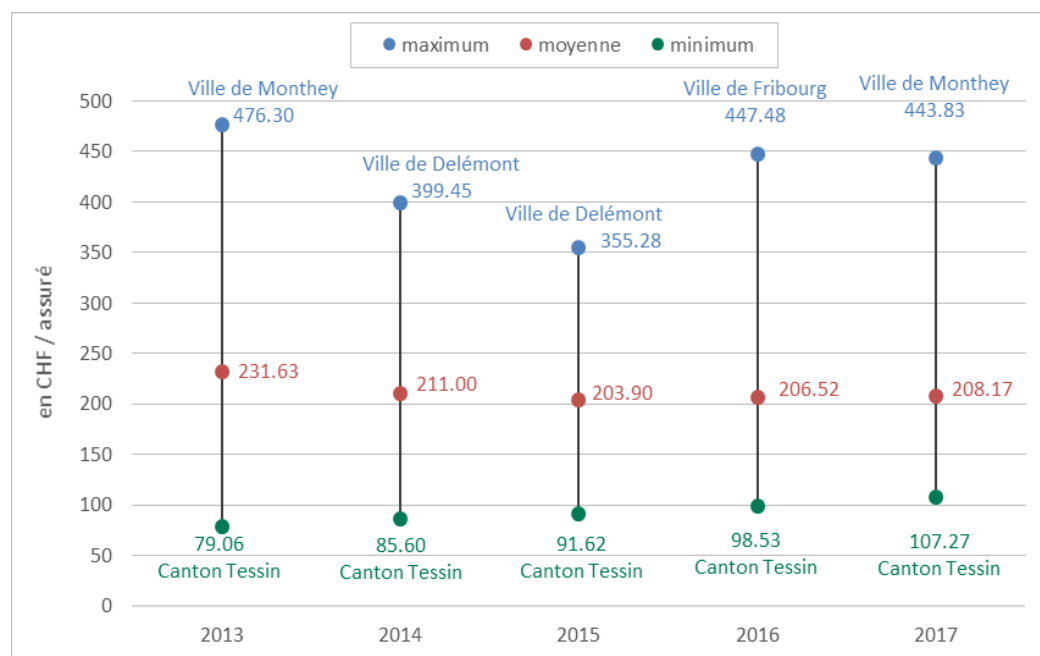
Frais d'administration par assuré 2017 (en CHF)

Moyenne :	208	CPEV :	214
Minimum :	107 (canton du Tessin)	CIP :	238
Maximum :	444 (ville de Monthey)		

Les frais moyens par assuré sont restés stables par rapport à l'année dernière, s'établissant à CHF 208 par assuré (contre CHF 207 en 2016). A noter que ces frais comprennent les frais pour l'administration générale, pour l'organe de révision, l'expert et l'autorité de surveillance, ainsi que les frais de marketing et courtage si existants. En 2017, 13 caisses de pension analysées affichent une diminution de leur frais d'administration par rapport à l'exercice précédent.

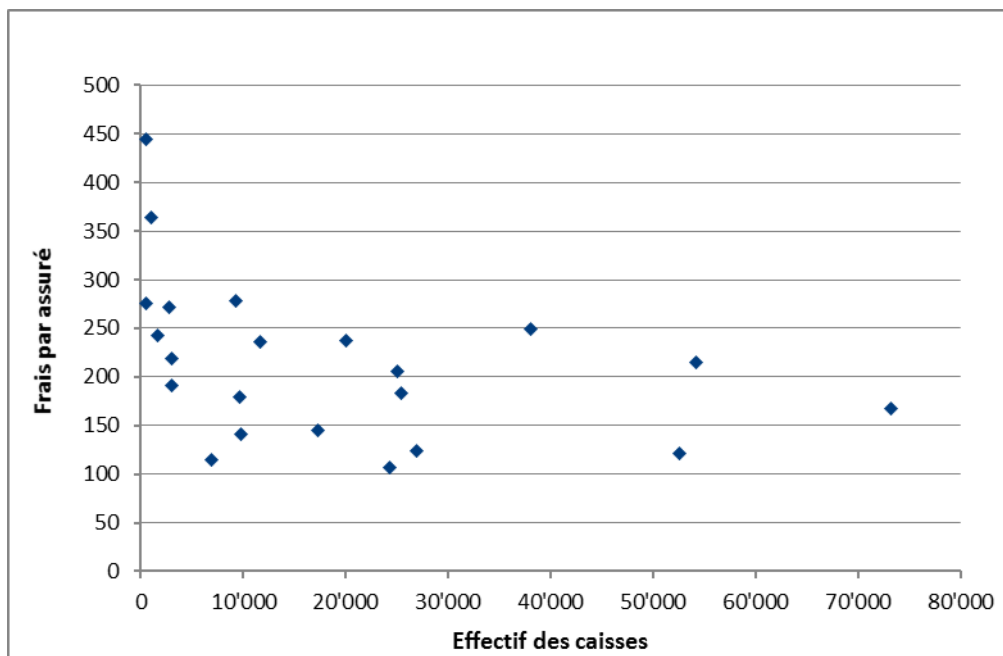
Dans sa 18^e enquête, Swisscanto a calculé pour 2017 une moyenne pour toutes les institutions de prévoyance analysées de CHF 341 par assuré. Pour les caisses de pension de droit public, cette moyenne s'élève à CHF 244 par assuré et à CHF 346 par assuré pour les caisses de droit privé.

Evolution des frais administratifs par assuré



3.5.5 *Frais d'administration par assuré suivant l'effectif de la caisse*

Pour une raison de lisibilité, la Caisse de pension du canton de Zurich, qui a l'effectif le plus élevé avec un total de 118'831 assurés et des frais par assuré de CHF 115, ainsi que PUBLICA (105'914 assurés et CHF 168 de frais par assuré) ne sont pas représentées sur le graphique.

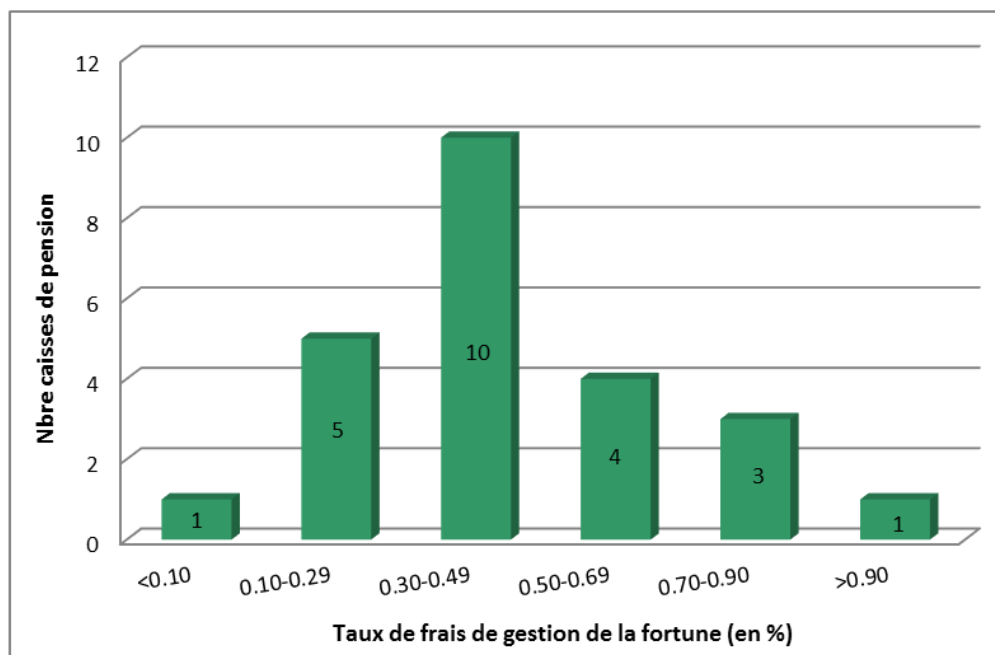


Le graphique ci-dessus illustre la difficulté de comparer les frais d'administration des différentes caisses de pension. En théorie, des économies d'échelle devraient se dégager dans la gestion administrative et permettre de baisser les coûts par assuré pour des caisses de taille importante. Or, en réalité, certaines caisses de pension affichent des coûts très bas car une partie conséquente de leur gestion administrative est assurée par le canton ou la commune concernée.

3.5.6 *Frais de gestion de la fortune*

Par le biais d'une directive publiée en 2013, la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP) a défini les indications devant apparaître dans l'annexe aux comptes annuels, soit la somme (en CHF) des indicateurs de frais des placements collectifs (frais TER), le pourcentage des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, ainsi que le taux de transparence en matière de frais. Les frais de gestion de la fortune sont depuis quelques années clairement identifiés dans les rapports annuels des institutions de prévoyance. Vous trouverez ces informations pour notre échantillon observé dans l'annexe 4.6 - Eléments financiers.

Frais de gestion de la fortune en % des placements transparents en matière de frais



Taux de frais de gestion de la fortune 2017 (en %)

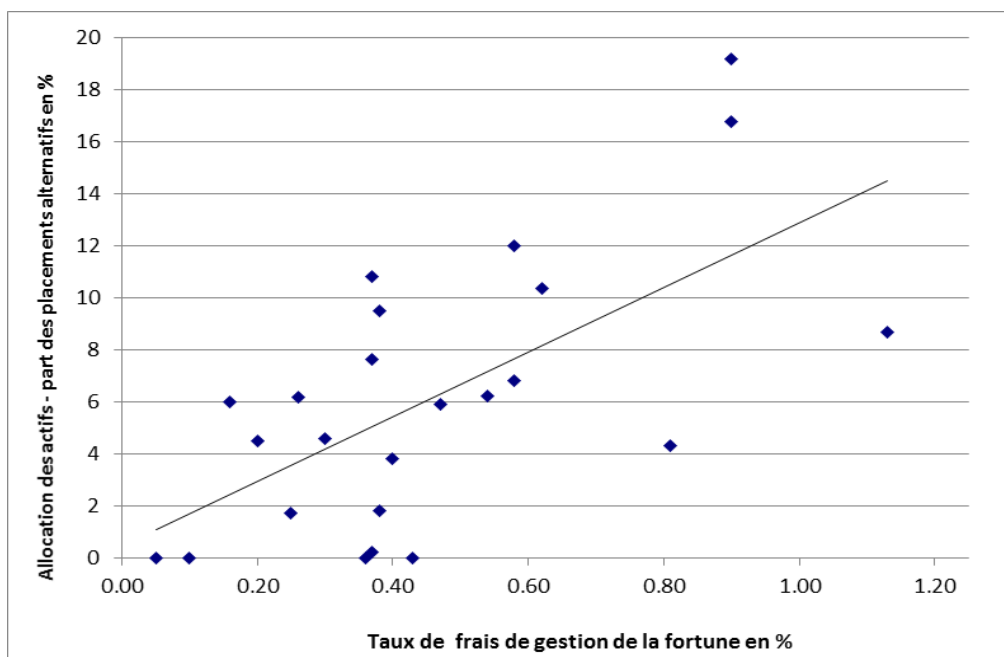
Moyenne :	0.45%	CPEV :	0.90%
Minimum :	0.05% (canton de Berne)	CIP :	0.90%
Maximum :	1.13% (ville de Monthey)		

En 2017, le pourcentage moyen des frais de gestion de la fortune par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais, y compris les frais TER des placements collectifs, s'élève à 0.45% pour l'ensemble des caisses analysées. Ce résultat est en baisse par rapport à 2016 (0.47%) et est tout à fait en ligne avec le marché. Pour une majorité des caisses analysées le niveau des frais de gestion de la fortune est resté stable en 2017 par rapport à 2016. A noter cependant la baisse de 0.64% en 2016 à 0.37% en 2017 du taux de frais de gestion de la fortune de la Caisse de pensions de la Ville de Lausanne (CPCL).

Il est néanmoins important de souligner qu'une comparaison entre les caisses analysées reste encore difficile. En effet, le mode de gestion des placements, la taille des investissements ainsi que l'allocation diffèrent entre les caisses et ont une incidence directe sur le niveau des frais.

Dans sa 18^e enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto a calculé une moyenne de 0.47% (0.48% en 2016) des frais de gestion de la fortune rapportés aux placements transparents sur le plan des coûts (frais TER des placements collectifs inclus).

Taux de frais de gestion de la fortune comparé à la part des placements alternatifs (en %)



La part des frais de gestion de la fortune est très dépendante de la part d'allocation en placements alternatifs. Cette relation est plus significative que celle entre les coûts de gestion de la fortune et la taille des caisses.

Taux de transparence en matière de frais

Pour 2017, le pourcentage de placements investi dans des placements de fortune transparents en matière de frais atteint en moyenne 99.34% pour les caisses analysées (99.27% en 2016). La majorité des institutions de prévoyance analysées présente un taux de transparence en matière de frais de 100% (16 caisses sur 24). A noter que depuis l'introduction du taux de transparence en matière de frais en 2013, celui-ci a progressé de 98.21% à 99.34% au sein de l'ensemble des caisses analysées.

Dans la 18^e enquête de Swisscanto, la part des placements dits transparents sur le plan des frais atteint pour 2017 une valeur moyenne de 99% (inchangée par rapport à 2016).

3.5.7 Performance

Sur ce point également, la prudence est de mise à propos des performances publiées par les différentes caisses de pension observées. En effet, des différences importantes peuvent apparaître à cause des principaux éléments suivants :

- **Méthodes de calcul**

Les méthodes de calcul utilisées pour déterminer les performances peuvent être très différentes d'une caisse à l'autre. Seules des performances brutes calculées selon la méthode TWR (Time-weighted return) permettent une analyse fine et une comparaison fiable entre les caisses ainsi qu'avec les indices de référence. Malheureusement, cette information n'étant pas disponible pour toutes les caisses, les performances nettes ont été retenues. Plus globalement, une analyse performance/risque serait nettement plus riche d'enseignements.

- **Valorisation de l'immobilier**

Les différents principes appliqués pour la valorisation de l'immobilier peuvent donner des résultats et des performances passablement disparates pour cette classe d'actifs. Le tableau ci-dessous affiche les méthodes de calcul utilisées :

Méthode	Nombre de caisses
Valeur de rendement	11
Discounted Cash-flow	9
Valeur de rendement & intrinsèque	2
Valeur d'expert	1

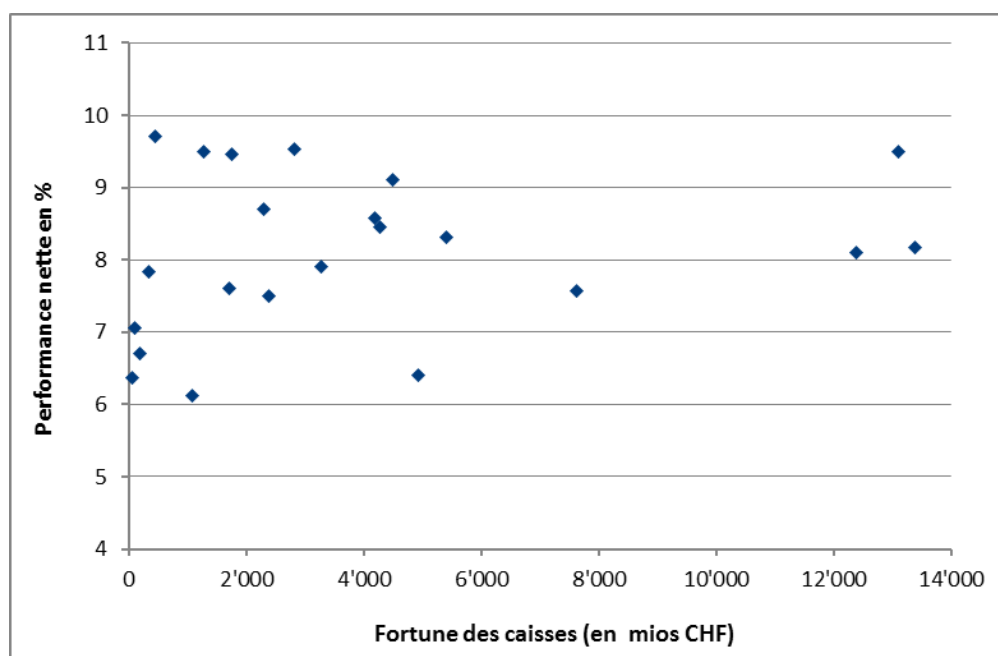
Les caisses de pension étudiées utilisent encore majoritairement la méthode de la valeur de rendement, car cette dernière est réaliste, facilement compréhensible et plus économique à appliquer. Le choix du taux de capitalisation est d'ailleurs l'élément le plus important pour la détermination de la valeur du parc immobilier. Celle du Discounted Cash-flow (cash-flows actualisés ou DCF) provient du milieu bancaire. Elle est plus compliquée et implique une projection des revenus futurs à long terme (10 ans). Elle est liée à la performance. Les autres méthodes de valorisation de l'immobilier sont hétérogènes. Elles peuvent être un mix de la valeur de rendement, couplées à la valeur intrinsèque, ou représenter tout simplement la valeur vénale.

- **Changement des méthodes d'évaluation**

Les méthodes d'évaluation peuvent être modifiées d'un exercice à l'autre et influencer la valorisation des postes concernés. A noter que la Caisse de pensions du Canton du Jura (CPJU) applique désormais la méthode DCF pour évaluer les placements immobiliers directs (méthode de la valeur de rendement précédemment).

Performance nette 2017

Pour une raison de lisibilité, la caisse de pension PUBLICA, qui a une fortune de CHF 39.8 milliards et a réalisé une performance nette de 6.75% en 2017, ainsi que la Caisse de pension du canton de Zurich (CHF 33.1 milliards et 9.00% de performance) ne sont pas représentées sur le graphique.

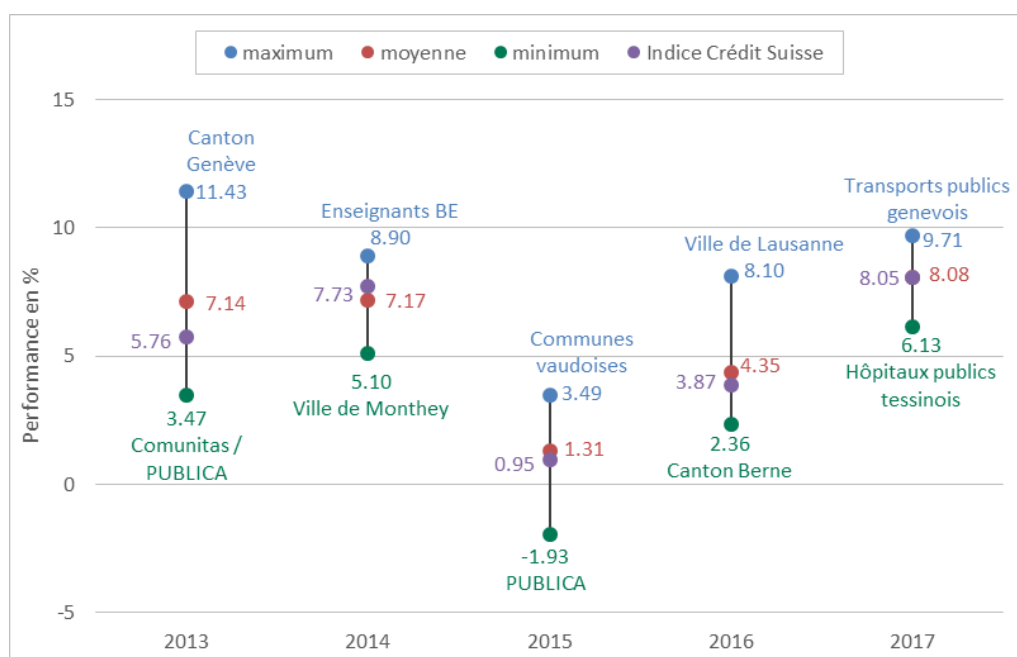


Performance nette 2017

Moyenne :	8.08%	CPEV :	8.10%
Minimum :	6.13% (Hôpitaux publics tessinois)	CIP :	7.90%
Maximum :	9.71% (Transports publics genevois)		

En 2017, les rendements des capitaux ont été très bons pour l'ensemble des caisses de pension analysées, s'établissant à 8.08% en moyenne. La Fondation de prévoyance en faveur du personnel des Transports publics genevois (FPTPG) réalise la meilleure performance des placements (9.71%) de notre univers de référence.

Evolution de la performance nette

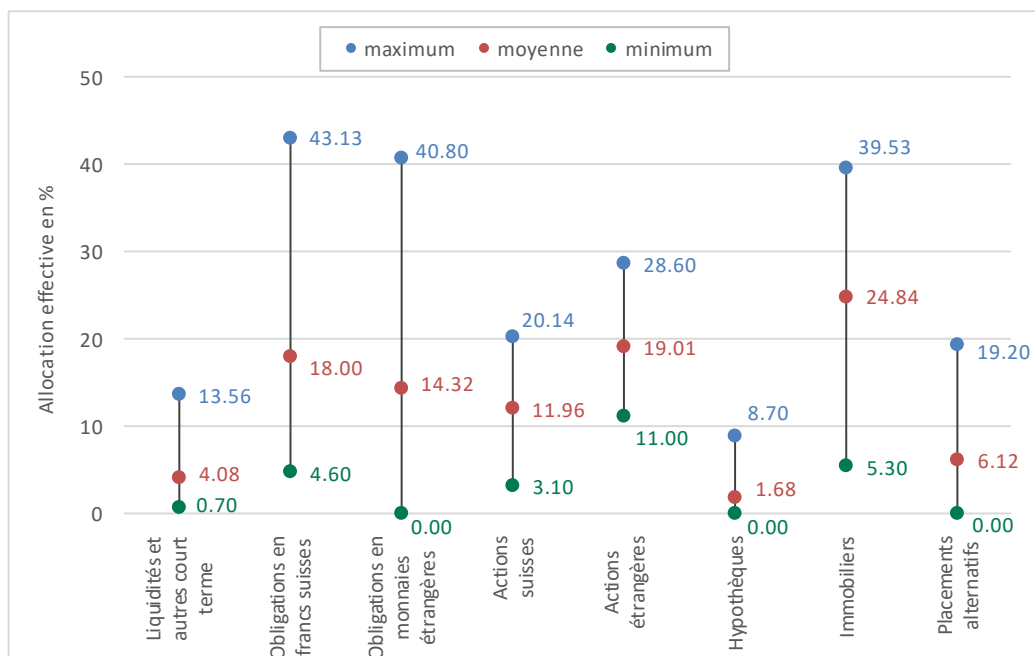


La 18^e enquête de Swisscanto auprès des caisses de pension publiques et privées mentionne une performance moyenne de 7.64% pour l'exercice 2017 (3.58% en 2016). Pour les caisses de pension de droit public, la performance moyenne se situe à 7.96% et à 7.59% pour les caisses de pension de droit privé.

L'indice Crédit Suisse des caisses de pension suisses affiche quant à lui une performance de 8.05% pour l'année 2017 (3.87% en 2016).

3.5.8 Répartition des placements

Les répartitions des placements indiquées ici sont celles publiées dans les rapports annuels. Le graphique ci-dessous présente, pour l'année 2017, l'allocation réelle moyenne par classe d'actifs en rouge, ainsi que les allocations minimales et maximales.

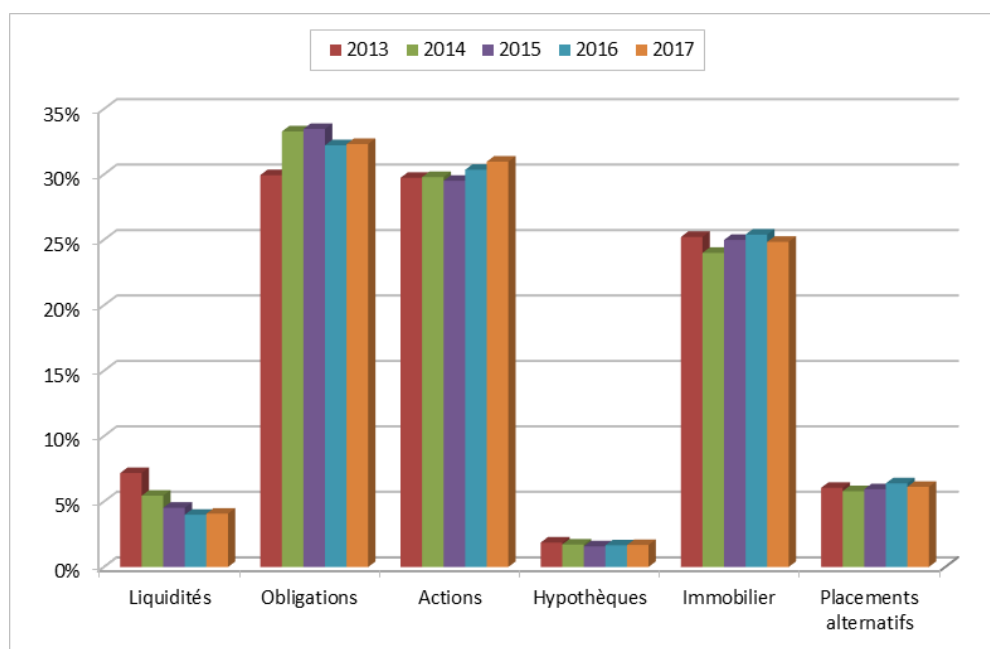


	Liquidités, créances à CT et autres créances à CT et régularisation actif	Obligations et autres créances en francs suisses	Obligations en monnaies étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Hypothèques	Immobiliers	Placements alternatifs
CPEV	1.3%	12.4%	9.2%	14.4%	18.1%	6.0%	19.6%	19.2%
CIP	3.5%	10.0%	9.3%	13.3%	18.6%	7.0%	21.5%	16.8%

En cumulant les obligations en CHF avec celles en monnaies étrangères (ME) et en faisant de même avec les actions, la moyenne des obligations reste stable alors que celle des actions augmente de 2.04%.

	Obligations CHF et ME			Actions CHF et ME		
	2017	2016	17 vs 16	2017	2016	17 vs 16
Moyenne	32.32%	32.22%	0.29%	30.97%	30.35%	2.04%
Minimum	15.40%	16.07%	-4.17%	24.10%	21.79%	10.60%
Maximum	58.00%	58.80%	-1.36%	40.14%	39.93%	0.53%

Evolution des allocations d'actifs réelles (valeurs moyennes)



L'allocation des actifs à la fin de l'exercice 2017 a peu évolué par rapport à l'année précédente. La classe d'actifs la plus importante reste les obligations avec une part de 32.3%. Les actions augmentent légèrement de 30.4% à 31.0% alors que l'immobilier baisse de 25.4% à 24.8%.

Après un recul suite à l'introduction des taux d'intérêts négatifs, la part des placements en liquidités est restée stable entre 2016 et 2017.

Allocations réelles moyennes	2013	2014	2015	2016	2017
Liquidités	7.2%	5.5%	4.5%	4.0%	4.1%
Obligations	29.9%	33.3%	33.5%	32.2%	32.3%
Actions	29.7%	29.8%	29.5%	30.4%	31.0%
Hypothèques	1.9%	1.7%	1.6%	1.7%	1.7%
Immobilier	25.2%	24.0%	25.0%	25.4%	24.8%
Placements alternatifs	6.1%	5.8%	5.9%	6.4%	6.1%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

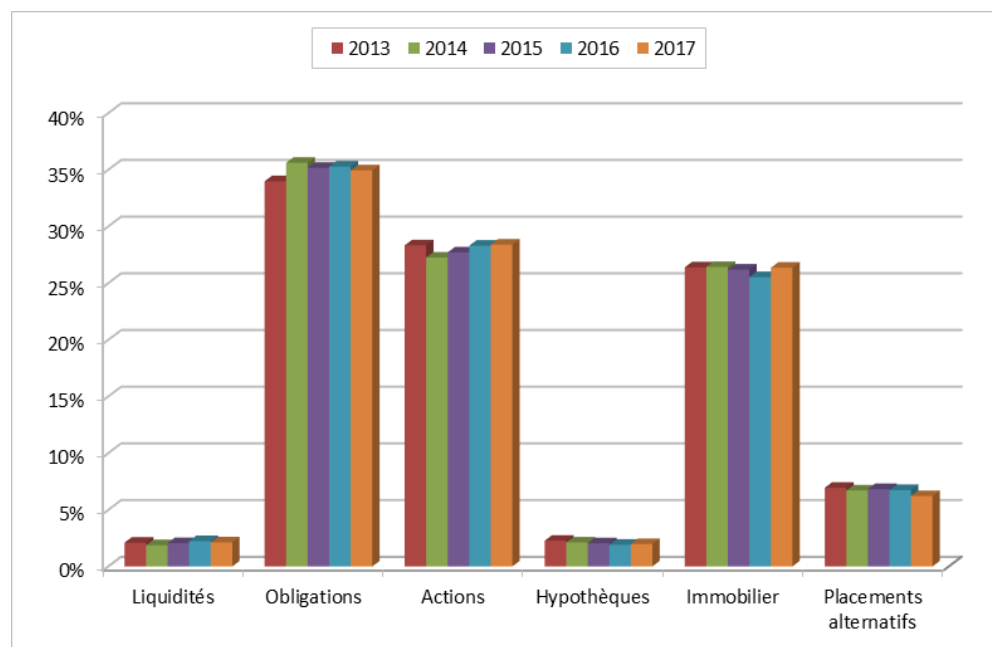
Avec une part de 6.1%, la catégorie « Placements alternatifs » a légèrement baissé par rapport à 2016. Cette catégorie de placements se compose de divers types de placements non traditionnels, tels que les hedge funds, les matières premières, les placements privés ou encore les placements en infrastructures.

Les placements en infrastructures ont été inclus dans la catégorie des placements alternatifs lors de la révision des directives de placement OPP2 en 2014 et nous nous sommes intéressés à la part du portefeuille attribuée aux infrastructures en 2017.

Nous constatons que les placements en infrastructures se développent lentement au sein de notre échantillon des caisses observées. En effet, moins de la moitié des caisses font état d'investissements dans ce type de placements dans leur rapport annuel 2017. Les investissements en infrastructures sont généralement réalisés via des fonds. Pour la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV), les investissements directs et indirects dans les infrastructures représentent 1.2% du total de ses engagements en 2017. Ce qui représente l'allocation la plus élevée constatée au sein des caisses de pension observées.

Dans sa 18^e enquête auprès des caisses de pension publiques et privées, Swisscanto constate que la part des placements en infrastructures progresse faiblement. En 2017, les placements en infrastructures ont représenté 0.4% de l'allocation d'actifs (0.3% en 2016).

Evolution des allocations stratégiques (valeurs moyennes)



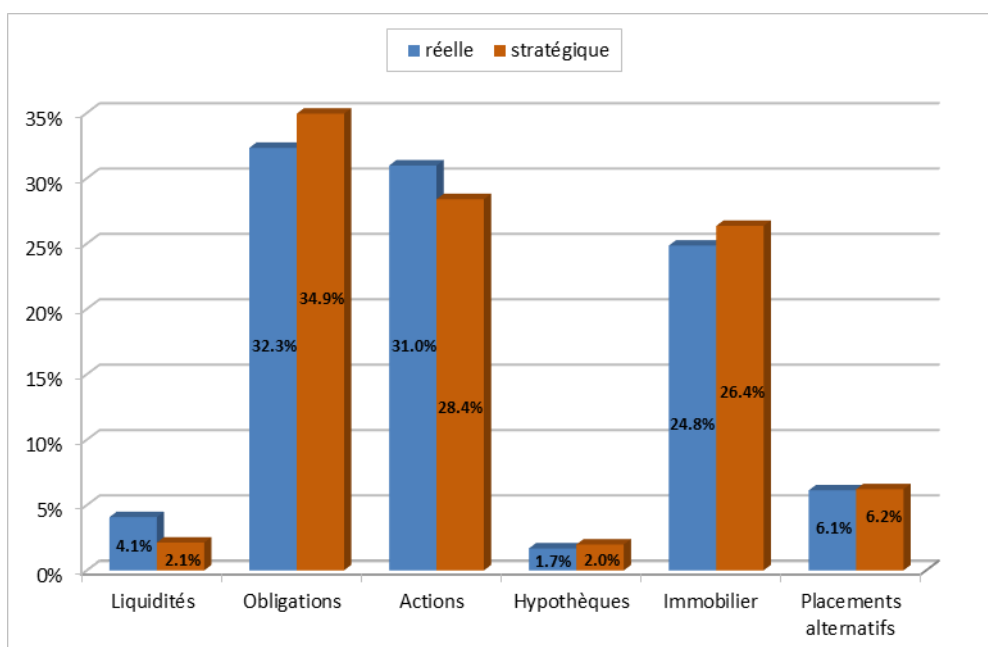
L'annexe 4.9 - Allocations stratégiques indique que seulement 6 caisses de pension sur les 24 analysées ont modifié leur allocation stratégique de 2016 à 2017. Le tableau ci-dessous révèle combien d'institutions de prévoyance de notre analyse ont augmenté ou diminué leur part pour chacune des catégories d'actifs :

Catégorie	Augmenté	Diminué
Liquidités	1	3
Obligations en francs suisses	1	2
Obligations en monnaies étrangères	1	2
Actions suisses	0	1
Actions en monnaies étrangères	1	0
Hypothèques	0	2
Immobiliers	3	1
Placements alternatifs	3	1

Il y a eu relativement peu de changements dans les allocations stratégiques en 2017. Comparé à l'année précédente, la structure de l'allocation d'actifs stratégique à fin 2017 est donc restée stable. A noter cependant la poursuite du recul de la part stratégique allouée aux placements alternatifs. De plus, après une baisse en 2016, l'allocation stratégique de l'immobilier est revenue au niveau des années précédentes.

Alloc. stratégiques moyennes	2013	2014	2015	2016	2017
Liquidités	2.1%	1.9%	2.1%	2.2%	2.1%
Obligations	34.0%	35.6%	35.2%	35.3%	34.9%
Actions	28.3%	27.3%	27.7%	28.3%	28.4%
Hypothèques	2.3%	2.1%	2.0%	1.9%	2.0%
Immobilier	26.4%	26.4%	26.2%	25.5%	26.4%
Placements alternatifs	6.9%	6.7%	6.8%	6.7%	6.2%
Total	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

Allocation réelle vs allocation stratégique à fin 2017 (moyenne en %)



En comparant les allocations réelles des actifs aux objectifs visés, nous constatons que les caisses analysées détiennent deux fois plus de liquidités que prévu. Les obligations ainsi que l'immobilier sont sous-pondérés, en lien avec le niveau des taux d'intérêt et du marché de l'immobilier, alors que la catégorie des actions dépasse le niveau souhaité.

Généralités en 2017

			Primauté	Système financier	Garantie publique	Bases techniques*	Taux technique	Réassurance	Organe de contrôle	Expert en prévoyance professionnelle
CACEB	BE	Enseignants bernois	Cotisations	capitalisation partielle	Oui ¹	VZ 2015 (2017) ² / TP	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2017) / TP	3.00%	Non	BfB Société Fiduciaire	Pittet Associés SA
CPI SIG	GE	CPI SIG	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 (2017) / TP	3.00%	Non	BfB Société Fiduciaire	Pittet Associés SA
CIP	VD	Communes vaudoises	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2018) / TP	2.25%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CP	GE	Police et pénitenciers GE	Prestations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 (2017) / TP	3.00%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPB	BE	Canton de Berne	Cotisations	capitalisation partielle	Oui ¹	LPP 2015 / TG	2.50%	Non	Ernst & Young AG	ABCON SA
CPCL	VD	Ville de Lausanne	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 (2015) / TP	2.50%	Non	BfB Fidam révision SA	Pittet Associés SA
CPEG	GE	Etat de Genève	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2017) / TP	2.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	GiTeC Prévoyance SA
CPEV	VD	Etat de Vaud	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2018) / TP	2.50%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
CPJU	JU	Canton du Jura	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Aon Hewitt Associates SA
CPM	VS	Ville de Monthey	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.00%	Oui (Stop-Loss)	Fiduciaire Fidag SA	Pittet Associés SA
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.25%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
CPVAL	VS	Etat du Valais	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 / TP	3.00%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Prevanto SA
CPVF	FR	Ville de Fribourg	Prestations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2010 (2012) / TP	3.50%	Oui (Stop-Loss)	BDO SA	Pittet Associés SA
CPVS	VS	Ville de Sion	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 (2016) / TG	2.00%	Oui (Stop-Loss)	PricewaterhouseCoopers SA	LCP Libera AG
FPTPG	GE	Transports genevois	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2015 / TP	2.75%	Non	BDO SA	Pittet Associés SA
FRED	JU	Ville de Delémont	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2015 / TP	2.50%	Oui (Stop-Loss)	Fidag Audit SA	Prevanto SA
IPCT	TI	Canton du Tessin	Cotisations	capitalisation partielle	Oui	VZ 2015 (2017) / TP	2.00%	Non	BDO SA	Aon Hewitt Associates SA
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	Prestations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2010 (2013) / TP	3.50%	Non	PricewaterhouseCoopers SA	Pittet Associés SA
Publica	BE	Publica	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2010 (2018) / TP	2.75%	Non	KPMG SA	Allvisa AG
PVK	BE	Ville de Berne	Prestations + cotisations	capitalisation partielle	Oui	LPP 2010 (2010) / TP	2.75%	Non	BDO SA	ABCON SA
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2015 / TG	2.00%	Non	Fideconsul Società di Revisione SA	Aon Hewitt Associates SA
Previs	BE	Previs	Cotisations	capitalisation complète	Non	LPP 2015 / TP	2.25%	Oui	T+R SA	ABCON SA
BVK	ZH	Canton de Zurich	Cotisations	capitalisation complète	Non	VZ 2015 / TG	2.00%	Non	Ernst & Young AG	Libera AG

* TP (Tables périodiques), TG (Tables générationnelles)

1 : La garantie de l'Etat disparaîtra lorsque la CACEB ou la CPB remplira les exigences de la capitalisation complète et disposera de suffisamment de réserves de fluctuation de valeur.

2 : CACEB : pour les calculs actuariels, les tarifs utilisés se fondent sur les bases techniques du tarif VZ2015 (P2017), mais avec une probabilité de décès plus faible en raison de l'espérance de vie plus élevée observée pour l'ensemble des retraités de la CACEB.

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 01.10.2018)

Echantillon de base			Système financier	Degré couv. au 31.12.2017		Explications des mesures d'assainissement prises en 2017 ou des projets à venir
				Minimum	%	
CACEB	BE	Enseignants bernois	capitalisation partielle	90.90%	94.70%	En 2017, abaissement du taux technique de 3.00% à 2.50%, passage aux tables VZ 2015 (LPP 2010 précédemment), baisse du taux de conversion de façon échelonnée sur 4 ans de 5.58% à 5.20% et augmentation des cotisations d'épargne (employeurs et assurés) en fonction de la classe d'âge. En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (1.70% du salaire assuré) et employeurs (2.55% du salaire assuré).
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	capitalisation partielle	80.00%	84.65%	En 2017, abaissement du taux technique de 4.00% (3.50% pour les pensionnés) à 3.00% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). De plus, constitution d'une provision pour un abaissement futur du taux technique à 2.50%.
CPI SIG	GE	CPI SIG	capitalisation complète	100.00%	117.96%	En 2017, abaissement du taux technique de 4.00% (3.50% pour les pensionnés) à 3.00% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). De plus, constitution d'une provision pour un abaissement futur du taux technique à 2.50%.
CIP	VD	Communes vaudoises	capitalisation partielle	64.20%	71.62%	En 2017, cotisation de recapitalisation de 3% des salaires cotisants du plan ordinaire à la charge des employeurs (introduite en 2014), abaissement du taux technique de 3.25% à 2.25% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Nouveau plan de prévoyance dès le 01.01.2019 : augmentation de la durée d'assurance de 40 à 42 ans pour l'obtention des pleins droits (âge d'entrée au plan ordinaire à 22 ans au lieu de 23 ans et âge terme à 64 ans au lieu de 63 ans), baisse du taux de rente annuel de 1.5% à 1.429%, augmentation progressive de 2% du taux de cotisations des employés et pérennisation de la cotisation de recapitalisation de 3% des salaires cotisants versés par les employeurs (cotisation supplémentaire initialement prévue jusqu'au 31.12.2030). De plus, introduction d'un mécanisme de prise en charge, par la Caisse et sous conditions, d'une part de la cotisation des assurés.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	capitalisation complète	100.00%	107.10%	En 2017, constitution d'une provision technique en vue d'une future baisse du taux technique de 3.00% à 2.50%. Etude en cours concernant la révision du plan de prévoyance.
CPB	BE	Canton de Berne	capitalisation partielle	83.00%	95.20%	Diminution progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.14 en 2016 à 5.75% dès 2021. En plus des cotisations ordinaires, prélèvement de cotisations de financement auprès des assurés (0.95% du salaire assuré) et employeurs (1.35% du salaire assuré).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	capitalisation partielle	62.60%	69.40%	En 2017, abaissement du taux technique de 3.50% à 2.50% et passage aux tables LPP 2015 (LPP 2010 précédemment). En 2018, adaptation des conditions de retraite anticipée qui deviennent moins favorables qu'auparavant, avec une période transitoire de 8 ans.
CPEG	GE	Etat de Genève	capitalisation partielle	50.50%	61.20%	En 2018, élévation d'une année de l'âge pivot pour la retraite, soit de 64 à 65 ans (plan standard) et de 61 à 62 ans (plan pénibilité). Abaissement du taux technique de 2.50% à 2.25% sur 2 ans. La Caisse prévoit l'entrée en vigueur d'un 2e volet de mesures structurelles au 1er janvier 2020, consistant, pour l'essentiel, en une baisse des prestations de l'ordre de 10%. Le Conseil d'Etat genevois a adopté un projet d'assainissement de la caisse pour 2019, qui prévoit 3 axes : recapitalisation immédiate au taux de 80%, passage à la primauté des cotisations et une nouvelle répartition des cotisations (58% employeurs et 42% employé). Ce projet est actuellement en discussion.
CPEV	VD	Etat de Vaud	capitalisation partielle	66.40%	72.54%	En 2017, abaissement du taux technique de 3.25% à 2.50% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). L'entrée en vigueur du nouveau plan de prévoyance initialement prévue au 01.01.2019 est reportée à 2023. Celui-ci prévoit l'augmentation de la durée de cotisation de 38 à 40 ans pour l'obtention d'une rente complète inchangée de 60% du salaire assuré, la baisse du taux de rente annuel de 1.579% à 1.5%, le relèvement de l'âge de retraite minimum de 62 à 64 ans (60 à 62 ans pour certaines professions) et de l'âge terme de 63 à 65 ans.
CPJU	JU	Canton du Jura	capitalisation partielle	61.20%	71.00%	En 2017, prélèvement d'une cotisation extraordinaire de 1% à raison de 0.5% pour les assurés et 0.5% pour les employeurs (cette mesure est en vigueur depuis le 01.01.2014). La révision partielle de Loi sur la Caisse de pensions du canton du Jura entrera en vigueur au 01.01.2019. Les principaux changements sont : abaissement du taux technique de 3.00% à 2.25%, diminution linéaire sur 5 ans du taux de conversion de 5.786% à 5.340% à l'âge de retraite de 64 ans (femmes) et de 5.706% à 5.345% à l'âge de retraite de 65 ans (hommes), augmentation de 1% de la cotisation extraordinaire supportée de manière paritaire par les assurés et employeurs, augmentation d'une manière linéaire sur 5 ans du traitement cotisant de 85% à 90% du salaire annuel brut, diminution du taux de pension du conjoint survivant de 70% à 60%, augmentation du taux de pension pour enfants de 20% à 25%, versement par les employeurs d'une contribution unique de CHF 44 millions et constitution d'une provision de CHF 8 millions pour le financement futur des institutions paraétatiques.
CPM	VS	Ville de Monthey	capitalisation partielle	60.00%	68.10%	En 2018, entrée en vigueur d'un nouveau plan de prévoyance comprenant le passage à la primauté des cotisations, une augmentation des cotisations des assurés et de l'employeur, l'abaissement du taux technique de 3.00% à 2.25% ainsi que le passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment).
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	capitalisation partielle	75.40%	79.30%	En 2017, hausse du taux de cotisations total de 22.50% à 25.90% du salaire assuré. Le taux de cotisations passe de 9.50% à 10.66% pour les assurés et de 13.00% à 15.24% pour les employeurs. Une révision du plan de prévoyance est en cours pour une entrée en vigueur en 2020. Les mesures prévues sont notamment le passage à la primauté des cotisations ainsi qu'un apport financier de l'Etat pour recapitaliser partiellement la Caisse et augmenter la réserve de fluctuations de valeur (RFV). De plus, un abaissement du taux technique de 3.25% à 2.25% est également prévu en 2020.
CPVAL	VS	Etat du Valais	capitalisation partielle	78.30%	82.30%	Une réforme structurelle entrera en vigueur en 2020 avec la scission de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat du Valais (CPVAL) en deux entités. Une caisse fermée qui sera assainie et réunira les rentiers et les assurés actifs affiliés à la CPVAL avant le 01.01.2012 ainsi qu'une caisse ouverte qui comptera les actifs affiliés à la CPVAL depuis le 01.01.2012 ainsi que les nouveaux assurés. Cette seconde caisse bénéficiera d'une capitalisation complète et fonctionnera sans garantie de l'Etat.
CPVF	FR	Ville de Fribourg	capitalisation partielle	70.40%	76.10%	Un projet de révision de la Caisse est en cours d'élaboration, pour une entrée en vigueur en 2020. Les mesures prévues sont notamment les suivantes : passage à la primauté des cotisations, élévation de l'âge de la retraite de 63 à 64 ans, augmentation du taux de cotisations de l'employeur, abaissement du taux technique de 3.50% à 2.75% et passage aux tables LPP 2015 (VZ 2010 précédemment).
CPVS	VS	Ville de Sion	capitalisation partielle	68.50%	99.00%	En 2017, abaissement du taux technique de 2.25% à 2.00% et passage aux tables générationnelles.
FPTPG	GE	Transports genevois	capitalisation partielle	62.50%	65.13%	En 2017, constitution d'une provision technique en vue d'une future baisse du taux technique de 2.75% à 2.25%. Un projet de modification du plan de prévoyance a été élaboré. Ce projet implique une modification de la Loi FPTPG actuellement en vigueur et sera soumis à l'approbation du Grand Conseil courant 2018. Les mesures seraient les suivantes : réduction du taux technique de 2.75% à 2.25%, passage à la primauté des cotisations ainsi qu'une recapitalisation de la Fondation à hauteur d'un degré de couverture de 80%.
FRED	JU	Ville de Delémont	capitalisation complète	100.00%	105.00%	En 2017, reconduction des cotisations d'assainissement de 1.25% de la somme des salaires cotisants (assuré 0.50% et employeur 0.75%). Dès 2019, abaissement du taux technique de 2.50% à 2.00%, baisse progressive du taux de conversion de 5.85% à 5.40% sur 8 ans, augmentation de la cotisation d'épargne de l'employeur de 1.8% en moyenne et suppression de la cotisation d'assainissement de 1.25% du salaire assuré.
IPCT	TI	Canton du Tessin	capitalisation partielle	68.50%	66.00%	En 2017, abaissement du taux technique de 2.25% à 2.00% et cotisations d'assainissement de 2% pour les employeurs et 1% pour les assurés (en vigueur depuis 2005). En plus des cotisations d'assainissement de 2%, les employeurs cotisent 4% de cotisations supplémentaires en tant que contributions extraordinaires. Des discussions sont en cours en vue de l'abaissement du taux de conversion à l'âge de retraite de 65 ans de 6.17% actuellement à 5.20% dès 2021.
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	capitalisation partielle	56.70%	68.90%	Aucune mesure d'assainissement introduite en 2017. Entrée en vigueur d'un nouveau plan d'assurance au 01.01.2019 incluant notamment les mesures suivantes : passage à la primauté des cotisations, augmentation du financement global de 1 point de pourcentage, transformation des rappels de cotisations de 2 points de pourcentage en une part fixe à la cotisation d'épargne, abaissement du taux technique de 3.50% à 2.25% et passage aux tables LPP 2015 (LPP 2010 précédemment).

Détails des mesures structurelles et d'assainissement des caisses de pension publiques (état au 01.10.2018)

Echantillon de base			Système financier	Degré couv. au 31.12.2017		Explications des mesures d'assainissement prises en 2017 ou des projets à venir
				Minimum	%	
Publica	BE	Publica	capitalisation complète	100.00%	107.10%	En 2019, abaissement du taux technique de 2.75% à 2.00% dans les caisses de prévoyance ouvertes (de 2.25% à 1.25% dans les caisses de prévoyance fermées), baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.65% actuellement à 5.09% et passage aux tables périodiques LPP 2015 (LPP 2010 précédemment).
PVK	BE	Ville de Berne	capitalisation partielle	78.75%	96.40%	En 2018, entrée en vigueur d'un nouveau plan de prévoyance et passage à la primauté des cotisations.
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	capitalisation complète	100.00%	115.10%	Diminution par palier du taux de conversion entre 2012 et 2017, qui est passé de 6.80% à 5.86% pour une retraite à l'âge de 65 ans. En 2017, baisse du taux technique de 3.00% à 2.00% et passage aux tables LPP 2015 (LPP 2010 précédemment).
Previs	BE	Previs	capitalisation complète	100.00%	n.c.	En 2017, fusion avec l'institution de prévoyance Comunitas et abaissement du taux technique de 2.75% à 2.25%. Diminution progressive du taux de conversion de 6.00% (2018) à 5.50% (2022).
BVK	ZH	Canton de Zurich	capitalisation complète	100.00%	100.00%	En 2017, abaissement du taux technique de 3.25% à 2.00%, passage des tables périodiques VZ 2010 aux tables générationnelles VZ 2015, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20% à 4.87%, hausse des cotisations d'épargne (employés et employeurs) et baisse des cotisations risques. De plus, paiement jusqu'au 30.06.2017 par les employeurs uniquement d'une cotisation d'assainissement correspondant à 2.5% de la somme des salaires assurés.

En Suisse allemande			Système financier	Degré couv. au 31.12.2017		Explications des mesures d'assainissement prises en 2017 ou des projets à venir
				Minimum	%	
APK	AG	Canton d'Argovie	Capitalisation complète	100.00%	104.40%	En 2019, abaissement du taux technique de 3.00% à 2.25%, passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 actuellement) et baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.90% à 5.30%.
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	Capitalisation complète	100.00%	107.10%	En 2018, abaissement du taux technique de 3.00% à 1.75%. Dès 2019, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de façon échelonnée sur 4 ans, de 5.80% à 5.00% (2022).
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	Capitalisation complète	100.00%	110.67%	En 2015, abaissement du taux technique de 2.25% à 1.75%. En 2017, abaissement du taux technique de 1.75% à 1.50% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Baisse progressive en cours du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.10% (2016) à 5.80% dès 2019.
LUPK	LU	Canton de Lucerne	Capitalisation complète	100.00%	107.70%	En 2017, abaissement du taux technique de 2.50% à 2.25% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Un nouveau règlement de prévoyance entrera en vigueur en 2019. Les principaux changements sont : relèvement de l'âge de la retraite de 63 à 65 ans, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.15% à 5.20% et suppression de la rente-pont AVS dès 62 ans financée par les employeurs.
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	Capitalisation complète	100.00%	112.60%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40% (2016) à 6.00% (2020). En 2017, abaissement du taux technique de 2.00% à 1.75% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Une révision de la Loi sur la caisse de pension d'Appenzell Rhodes-Extérieures est entrée en vigueur en 2018 avec notamment les mesures suivantes : poursuite de la baisse du taux de conversion de 6.00% (2020) à 5.40% (2023), début du processus d'épargne à l'âge de 18 ans (au lieu de 25 ans), hausse des cotisations d'épargne pour les employés et employeurs de 1.5% du salaire annuel assuré avant 42 ans et de 2.5% du salaire annuel assuré dès 43 ans et versement par le canton d'une contribution unique de CHF 4.8 millions.
PKBS	BS	Canton Bâle-Ville	Capitalisation partielle	100.00%	102.50%	En 2019, abaissement du taux technique de 3.00% à 2.50%, passage aux tables périodiques VZ 2015 (VZ 2010 actuellement) et baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.80% à 5.44% (2022).
GLPK	GL	Canton de Glaris	Capitalisation complète	100.00%	104.90%	En 2017, abaissement du taux technique de 2.25% à 2.00%.
PKGR	GR	Canton des Grisons	Capitalisation complète	100.00%	105.10%	En 2017, constitution d'une provision technique en vue d'une future baisse du taux technique de 2.50% à 2.00% et baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.55%(2016) à 5.49% (2024).
PKNW	NW	Canton de Nidwald	Capitalisation complète	100.00%	111.10%	En 2017, passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). En 2018, augmentation des cotisations d'épargne et risques. De plus, baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20% (2016) à 5.30% (2023).
PKSZ	SZ	Canton de Schwyz	Capitalisation complète	100.00%	103.70%	Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.70% (2015) à 6.00% (2022). Abaissement progressif du taux technique de 2.60% (2017) à 2.00% (2021). Prochaine baisse du taux technique à 2.40% en 2019.
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	Capitalisation complète	100.00%	109.20%	En 2018, entrée en vigueur d'un nouveau règlement de prévoyance. Les principaux changements sont : baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 5.80% à 5.20% et cotisations d'épargne plus élevées suite à une hausse du salaire assuré (baisse de la déduction de coordination de CHF 28'200 à CHF 24'675). De plus, passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment).
PKSO	SO	Canton de Soleure	Capitalisation complète	100.00%	107.90%	En 2017, abaissement du taux technique de 2.25% à 1.75% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.14% (2016) à 5.50% en 2019.
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	Capitalisation complète	100.00%	101.90%	En 2017, réintroduction de cotisations d'assainissement de 0.79% (assurés) et 1% (employeurs). De plus, le taux de rémunération de l'avoir de vieillesse a été 0.50% en dessous du taux d'intérêt minimal LPP en 2017 (0.50% au lieu de 1%). Pas de cotisations d'assainissement en 2018.
PK Uri	UR	Canton d'Uri	Capitalisation complète	100.00%	108.30%	En 2017, abaissement du taux technique de 2.50% à 2.25% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.20% (2015) à 5.80% (2023). Entrées en vigueur en 2019 des révisions partielles du règlement de prévoyance et de l'ordonnance sur la Caisse de pensions d'Uri, avec notamment les mesures suivantes : baisse de la déduction de coordination de CHF 28'200 à CHF 24'675 (LPP), adaptation de la structure des cotisations et possibilité d'augmenter le taux de cotisations d'épargne (plan supplémentaire). De plus, adaptation de la baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans qui passera 5.70% (au lieu de 5.96%) en 2019 à 5.50% (au lieu de 5.80%) en 2023.
PK Zug	ZG	Canton de Zug	Capitalisation partielle	100.00%	107.60%	En 2017, abaissement du taux technique de 2.00% à 1.75% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment). Baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.68% (2016) à 6.00% en 2022.
PVO	OW	Canton d'Obwald	Capitalisation complète	100.00%	107.23%	Un nouveau règlement de prévoyance est entré en vigueur en 2017. Les principaux changements sont : baisse progressive du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40% à 5.60%, baisse des cotisations risques (assurés et employeurs), hausse des cotisations d'épargne (assurés et employeurs), introduction d'un taux de cotisations par catégorie d'âge au lieu d'un taux de cotisations fixe par assuré et introduction d'une clause d'assainissement qui s'enclenche dès que le degré de couverture est inférieur à 98% (cotisations d'assainissement de 1% assurés et 1% employeurs). De plus, abaissement en 2017 du taux technique de 2.50% à 2.00% et passage aux tables VZ 2015 (VZ 2010 précédemment).
SGPK	SG	Canton de St-Gall	Capitalisation complète	100.00%	97.26%	En 2019, abaissement du taux technique de 3.00% à 2.50%, baisse du taux de conversion à l'âge de 65 ans de 6.40% à 5.20%, hausse des cotisations d'épargne total de 3.75 points de pourcentage, baisse du taux de cotisations risques de 3.5% à 2% et versement par le canton d'un montant unique de CHF 128 millions.

**Vue synoptique des mesures d'assainissement des caisses de pension publiques romandes
analysées ainsi que des caisses de pension cantonales suisses alémaniques**

Situation jusqu'au 01.10.2018

			Degré de couv. au 31.12.2017	Degré de couv. minimum au 31.12.2017	Recapitalisation	Cotisations d'assainissement	Passage en prim. des cotisations	Suppression de la garantie publique	Augm. de la durée de cotisation	Augmentation du taux de cotisation	Limitation du renchérissement	Diminution de prestations	Baisse du taux de conversion	Baisse du taux technique	Adaptation des bases techniques	Autres mesures envisagées
APK	AG	Canton d'Argovie	104.40%	100.00%									X	X	X	
BLPK	BL	Canton Bâle-Campagne	107.10%	100.00%									X	X		
BVK	ZH	Canton de Zurich	100.00%	100.00%		X				X			X	X	X	
CACEB	BE	Enseignants bernois	94.70%	90.90%		X							X	X	X	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	84.65%	80.00%										X	X	
CPI SIG	GE	CPI SIG	117.96%	100.00%										X	X	
CIP	VD	Communes vaudoises	71.62%	64.20%		X			X	X				X	X	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	107.10%	100.00%												R
CPB	BE	Canton de Berne	95.20%	83.00%		X							X			
CPCL	VD	Ville de Lausanne	69.40%	62.60%							X			X	X	
CPEG	GE	Etat de Genève	61.20%	50.50%	R		R		X					X		
CPEV	VD	Etat de Vaud	72.54%	66.40%					X					X	X	
CPJU	JU	Canton du Jura	71.00%	61.20%	X	X				X		X	X	X		X
CPM	VS	Ville de Monthey	68.10%	60.00%			X			X				X	X	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	79.30%	75.40%	R		R			X				X		
CPVAL	VS	Etat du Valais	82.30%	78.30%				R					R	R		R
CPVF	FR	Ville de Fribourg	76.10%	70.40%			R		R	R				R	R	
CPVS	VS	Ville de Sion	99.00%	68.50%										X	X	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	115.10%	100.00%									X	X	X	
FPTPG	GE	Transports genevois	65.13%	62.50%	R									R		
FRED	JU	Ville de Delémont	105.00%	100.00%		X				X			X	X		
IPCT	TI	Canton du Tessin	66.00%	68.50%		X							R	X		
KVKAI	AI	Canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures	110.67%	100.00%									X	X	X	
LUPK	LU	Canton de Lucerne	107.70%	100.00%					X				X	X	X	
PKAR	AR	Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures	112.60%	100.00%	X				X	X			X	X	X	
PKBS	BS	Canton de Bâle-Ville	102.50%	100.00%									X	X	X	
GLPK	GL	Canton de Glaris	104.90%	100.00%										X		
PKGR	GR	Canton des Grisons	105.10%	100.00%									X			
PKNW	NW	Canton de Nidwald	111.10%	100.00%						X			X		X	
PKSZ	SZ	Canton de Schwyz	103.70%	100.00%									X	X		
PKSH	SH	Canton de Schaffhouse	109.20%	100.00%		X							X		X	X
PKSO	SO	Canton de Soleure	107.90%	100.00%									X	X	X	
PKTG	TG	Canton de Thurgovie	101.90%	100.00%		X										
PK Uri	UR	Canton d'Uri	108.30%	100.00%									X	X	X	X
PK Zug	ZG	Canton de Zug	107.60%	100.00%									X	X	X	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	68.90%	56.70%			X			X				X	X	
PREVIS	BE	Previs	n.c.	100.00%									X	X		
Publica	BE	Publica	107.10%	100.00%									X	X	X	
PVK	BE	Ville de Berne	96.40%	78.75%			X									
PVO	OW	Canton d'Obwald	107.23%	100.00%						X			X	X	X	
SGPK	SG	Canton de St-Gall	97.26%	100.00%	X					X			X	X		

n.c. = non communiqué

X = mesure adoptée

R = mesure en cours de réflexion

Effectifs des caisses														
			Effectif total			Actifs			Pensionnés (rentiers)			Rapport actifs/rentiers		Notes
			2017	2016	Evol. en %	2017	2016	Evol. en %	2017	2016	Evol. en %	2017	2016	
CACEB	BE	Enseignants bernois	25'052	24'345	2.9%	16'990	16'676	1.9%	8'062	7'669	5.1%	2.11	2.17	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	9'679	9'539	1.5%	6'245	6'129	1.9%	3'434	3'410	0.7%	1.82	1.80	
CPI SIG	GE	CPI SIG	2'952	2'948	0.1%	1'658	1'665	-0.4%	1'294	1'283	0.9%	1.28	1.30	
CIP	VD	Communes vaudoises	20'009	19'350	3.4%	13'609	13'228	2.9%	6'400	6'122	4.5%	2.13	2.16	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2'800	2'758	1.5%	1'812	1'775	2.1%	988	983	0.5%	1.83	1.81	
CPB	BE	Canton de Berne	52'546	51'297	2.4%	37'185	36'565	1.7%	15'361	14'732	4.3%	2.42	2.48	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	11'685	11'527	1.4%	7'272	7'152	1.7%	4'413	4'375	0.9%	1.65	1.63	
CPEG	GE	Etat de Genève	73'263	71'493	2.5%	47'957	47'340	1.3%	25'306	24'153	4.8%	1.90	1.96	
CPEV	VD	Etat de Vaud	54'174	52'643	2.9%	36'462	35'446	2.9%	17'712	17'197	3.0%	2.06	2.06	
CPJU	JU	Canton du Jura	9'718	9'553	1.7%	6'823	6'717	1.6%	2'895	2'836	2.1%	2.36	2.37	
CPM	VS	Ville de Monthey	560	537	4.3%	388	372	4.3%	172	165	4.2%	2.26	2.25	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	25'466	24'828	2.6%	19'324	19'025	1.6%	6'142	5'803	5.8%	3.15	3.28	
CPVAL	VS	Etat du Valais	17'330	16'816	3.1%	11'504	11'320	1.6%	5'826	5'496	6.0%	1.97	2.06	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	1'027	1'004	2.3%	676	656	3.0%	351	348	0.9%	1.93	1.89	
CPVS	VS	Ville de Sion	1'598	1'508	6.0%	1'078	1'017	6.0%	520	491	5.9%	2.07	2.07	
FPTPG	GE	Transports genevois	2'970	2'878	3.2%	1'970	1'879	4.8%	1'000	999	0.1%	1.97	1.88	
FRED	JU	Ville de Delémont	475	467	1.7%	330	326	1.2%	145	141	2.8%	2.28	2.31	
IPCT	TI	Canton du Tessin	24'241	23'962	1.2%	15'584	15'652	-0.4%	8'657	8'310	4.2%	1.80	1.88	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	26'955	26'724	0.9%	18'089	18'172	-0.5%	8'866	8'552	3.7%	2.04	2.12	
Publica	BE	Publica	105'914	106'396	-0.5%	63'632	63'863	-0.4%	42'282	42'533	-0.6%	1.50	1.50	
PVK	BE	Ville de Berne	9'275	9'155	1.3%	5'584	5'458	2.3%	3'691	3'697	-0.2%	1.51	1.48	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	6'951	6'751	3.0%	5'919	5'766	2.7%	1'032	985	4.8%	5.74	5.85	
Previs	BE	Previs	38'035	22'520	68.9%	29'605	17'443	69.7%	8'430	5'077	66.0%	3.51	3.44	1
BVK	ZH	Canton de Zurich	118'831	117'498	1.1%	83'291	82'631	0.8%	35'540	34'867	1.9%	2.34	2.37	
TOTAL / MOYENNE			641'506	631'340	1.6%	432'987	428'078	1.1%	208'519	203'262	2.6%	2.23	2.26	2

Notes

1 : Les chiffres 2017 de Previs tiennent compte de la fusion avec Comunitas au 01.01.2017.

2 : A des fins de comparaison, les chiffres comparatifs 2016 du TOTAL / MOYENNE contiennent les chiffres de Comunitas.

Prestations au 31.12.2017

Primauté des prestations

			Rente maximale		Calcul des prestations assurées			Notes
			Age de retraite	Années cotisation	Taux de rente (par année d'ass.)	Taux de rente maximal	Retraite anticipée (réduction par année d'assurance)	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CPI SIG	GE	CPI SIG	64	40	1.750%	70%	Déduction de 5.0% de la pension par année d'anticipation	
CIP	VD	Communes vaudoises	63	40	1.500%	60%	6.0%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	58	35	2.143%	75%	Réduction du taux de rente de 5.0% en moyenne par année d'anticipation	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A : 65 B : 62	A : 48 B : 45	A et B : 1.500%	A et B : 67.5%	Possible dès 60 ans révolus. Réduction de 1.5% pour chaque année d'anticipation	1, 2
CPEG	GE	Etat de Genève	64	40	1.500%	60%	Retraite anticipée possible dès 58 ans. Facteurs de minoration de 5% par année d'anticipation de 64 à 61 ans et de 6% de 61 à 58 ans	3
CPEV	VD	Etat de Vaud	62	38	1.579%	60%	6.0%	
CPM	VS	Ville de Monthey	64	39	1.351%	52.7%	7.5%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	62	40	1.600%	70%	Retraite possible dès 58 ans révolus. Le taux de pension évolue en fonction de l'âge de départ à la retraite, il est de 1.600% à l'âge de 62 ans révolus.	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	63	38	1.600%	60%	Réduction du taux de rente de 6.0% en moyenne par année d'anticipation	
FPTPG	GE	Transports genevois	64	41	1.829%	75%	Réduction du taux de rente de 6.0% en moyenne par année d'anticipation	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	64	44	1.35135%	59.5%	4.8%	
PVK	BE	Ville de Berne	63	40	1.530%	61.2%	Possible dès 58 ans révolus. Pourcentage de réduction dépendant du nombre d'années d'anticipation	
Moyenne			63.1	40.2	1.61%			

Notes

1 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

2 : Pour les assurés de la catégorie B, la pension de retraite n'est pas réduite pour anticipation entre 60 et 62 ans.

3 : L'âge pivot de la retraite est de 61 ans pour les personnes ayant une activité à pénibilité physique.

Prestations au 31.12.2017

Primauté des cotisations

			Calcul des prestations assurées				Notes
			Age de retraite	Taux de conversion à l'âge de retraite	Taux de rémunération de l'avoir	Retraite anticipée	
CACEB	BE	Enseignants bernois	65	5.50%	2.50%	Possible dès 58 ans révolus.	
CPB	BE	Canton de Berne	65	6.04%	4.25%	Possible dès l'âge de 58 ans révolus. La conversion de l'avoir d'épargne en une rente de vieillesse se fait en fonction de l'âge de la retraite et du taux de conversion.	1
CPJU	JU	Canton du Jura	64 (F) / 65 (H)	5.786% / 5.706%	2.25%	Possible dès 58 ans révolus. Le montant de la pension annuelle de retraite résulte de la conversion du compte-épargne en pension selon le taux de conversion applicable à l'âge de départ à la retraite.	2
CPVAL	VS	Etat du Valais	Cat. 2 et 5 : 60 Cat. 1 et 4 : 62	Cat. 2 et 5 : 5.89% Cat. 1 et 4 : 6.17%	3.75%	Possible dès 58 ans révolus.	3
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A : 62 Cat. B : 60	Cat. A : 6.17% Cat. B : 5.89%	1.00%	Le versement anticipé des prestations de vieillesse est possible dès l'âge de 60 ans pour la catégorie A et 58 ans pour la catégorie B.	4, 5
FRED	JU	Ville de Delémont	65	5.85%	1.50%	Une retraite anticipée est possible au plus tôt dès l'âge de 58 ans révolus.	
IPCT	TI	Canton du Tessin	65	6.17%	1.00%	Possible dès 58 ans. Pour établir la retraite anticipée, l'avoir de vieillesse au moment de la mise en pension est multiplié par le taux de conversion selon l'âge.	
Publica	BE	Publica	64 (F) / 65 (H)	5.65% / 5.65%	1.50%	Un départ volontaire à la retraite à partir du 60e anniversaire au plus tôt peut être demandé. La rente est calculée sur la base de l'avoir de vieillesse, multiplié par le taux de conversion déterminant selon l'âge au moment de la retraite.	6, 7
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	64 (F) / 65 (H)	5.70% / 5.86%	1.00%	Possible dès l'âge de 60 ans. Le montant de la pension de retraite correspond à l'avoir de vieillesse au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion indiqué dans l'annexe au règlement. A la demande de l'employeur uniquement, la retraite anticipée peut être accordée dès 58 ans.	8
Previs	BE	Previs	65	6.00%	1.60%	Possible dès l'âge de 58 ans. L'avoir de vieillesse disponible est converti avec le taux de conversion selon l'âge. Le taux de conversion diminue de 0.16% par année de retraite prise avant 65 ans.	9
BVK	ZH	Canton de Zurich	65	4.87%	0.75%	Possible dès l'âge de 60 ans. Le montant de la pension de retraite correspond à l'avoir de vieillesse au moment de la retraite, multiplié par le taux de conversion selon l'âge de départ à la retraite.	

Notes

- 1 : Age ordinaire de la retraite dans le plan de prévoyance pour la police : 62 ans.
- 2 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.82% (H/F). Celui pour les femmes (5,943%) et celui pour les hommes (5,706 %) ont été pris en compte à raison de 50% chacun.
- 3 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 6.64%.
- 4 : Catégorie B : les agents de police.
- 5 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 6.64% (Cat. A et B).
- 6 : Ces informations correspondent aux prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération, qui regroupe plus de 60% des assurés de Publica.
- 7 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.65% (H et F).
- 8 : Le taux de conversion à l'âge de 65 ans est de 5.86% (H et F).
- 9 : Les avoires de vieillesse de chaque caisse de prévoyance ont été rémunérés à un taux d'intérêt spécifique, compris dans une fourchette entre 1.00% et 2.25%. La rémunération s'est élevée en moyenne à 1.60%.

Financement au 31.12.2017

			Cotisations en % ^{a)}			Dédution de coordination 2017			
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré	Méthode de calcul	Montant	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel ou 87,5% de la rente AVS maximum, multiplié par le taux d'occupation. Mais au maximum CHF 24'675	-	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum AVS	-	
CPI SIG	GE	CPI SIG	8.00	16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	25% du salaire de base, mais au maximum la rente de vieillesse simple complète maximum AVS	-	
CIP	VD	Communes vaudoises	9.00 8.00	15.00 16.00	24.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	100% de la rente AVS minimum complète	14'100	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	11.00	22.00	33.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	-	10'905	
CPB	BE	Canton de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Le plus faible montant entre 30% du salaire annuel ou 87,5% de la rente AVS maximum, multiplié par le taux d'occupation. Mais au maximum CHF 24'675	-	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	A: 10.50 B: 11.30	A: 17.50 B: 18.80	A: 28.00 B: 30.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente maximale de vieillesse fixée par l'AVS	18'800	1
CPEG	GE	Etat de Genève	9.00	18.00	27.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du traitement déterminant ramené au taux d'activité de 100%, mais au maximum CHF 24'675	-	2
CPEV	VD	Etat de Vaud	10.00	15.50	25.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Moitié de la rente AVS maximale (+) 8.5% du salaire annuel brut. 87.5% de la rente simple maximale de l'AVS	-	
CPJU	JU	Canton du Jura	Cat. A: 8.80-10.40 Cat. B: 11.15-12.75	Cat. A: 7.30-17.60 Cat. B: 9.65-19.95	Cat. A: 16.10-28.00 Cat. B: 20.80-32.70	Il est égal aux 85% du traitement annuel réduits d'un montant de coordination	2/3 de la rente simple maximale AVS	18'800	3
CPM	VS	Ville de Monthey	9.40	15.70	25.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel de la rente de vieillesse simple complète minimale de l'AVS	14'100	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	10.66	15.24	25.90	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	87.5% de la rente simple maximale de l'AVS	24'675	
CPVAL	VS	Etat du Valais	Cat. 1: 9.80 Cat. 2: 10.80 Cat. 4: 8.80 Cat. 5: 9.60	Cat. 1: 5.20-27.20 Cat. 2: 7.30-27.30 Cat. 4: 4.20-24.20 Cat. 5: 5.90-25.90	Cat. 1: 15.00-37.00 Cat. 2: 18.10-38.10 Cat. 4: 13.00-33.00 Cat. 5: 15.50-35.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	15% du traitement déterminant	-	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	10.00	12.00	22.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	40% du salaire déterminant régulier AVS servant au calcul du traitement assuré. Ce montant ne peut toutefois pas dépasser la rente simple maximale AVS.	-	
CPVS	VS	Ville de Sion	Cat. A: 1.50-11.50 Cat. B: 1.50-11.50	Cat. A: 1.50-31.00 Cat. B: 1.50-25.00	Cat. A: 3.00-42.50 Cat. B: 3.00-36.50	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	2/3 de la rente simple complète maximale de l'AVS	18'800	4, 5
FPTPG	GE	Transports genevois	9.50	21.50	31.00	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	Montant annuel maximum de la rente AVS, augmenté de 16 2/3%	-	
FRED	JU	Ville de Delémont	Les cotisations sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré			12 fois le salaire mensuel de base	-	-	
IPCT	TI	Canton du Tessin	10.50	11.60	22.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/8 de la rente maximale de l'AVS	24'675	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	20-29 ans : 8.80 30-39 ans : 9.30 40-49 ans : 9.80 50-59 ans : 10.50 60-70 ans : 10.70	14.70	20-29 ans : 23.50 30-39 ans : 24.00 40-49 ans : 24.50 50-59 ans : 25.20 60-70 ans : 25.40	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	7/12 du montant de la rente annuelle AVS maximale	16'450	
Publica	BE	Publica	22-34 ans : 35-44 ans : 45-54 ans : 55-70 ans :	Standard : 12.75 16.25 23.70 31.25	Cadre : 12.75 16.25 26.60 34.10	Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination	-	24'675	6

Financement au 31.12.2017

			Cotisations en % ^{a)}			Déduction de coordination 2017				
			Employé*	Employeur*	Total*	Salaire assuré		Méthode de calcul	Montant	Notes
PVK	BE	Ville de Berne	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge : Employés : entre 6 et 10%. Employeurs : entre 10.9 et 17.4%			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		La déduction de coordination s'élève à CHF 27'840. Elle est adaptée au taux d'activité	27'840	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	8.50	8.50	17.00	Salaire annuel AVS (min. 12'000.-, max. 248'200.-)			-	
Previs	BE	Previs	Les taux de cotisations dépendent du plan de prévoyance sélectionné			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Le montant de la déduction de coordination dépend du plan de prévoyance sélectionné	-	
BVK	ZH	Canton de Zurich	Les taux de cotisations diffèrent en fonction de l'âge			Salaire annuel déterminant (-) déduction de coordination		Correspond à la déduction de coordination AVS pour une activité à 100%. La déduction est adaptée au taux d'activité	24'675	

* % du traitement assuré

Notes

a) Les taux indiqués ne comprennent pas des éventuelles cotisations d'assainissement.

1 : Catégorie B : policiers, pompiers et ambulanciers.

2 : En 2017, le taux de cotisations pour les nouvelles affiliations à la CPEG est de 27% (1/3 assuré et 2/3 employeur). Pour les ex-CIA, le taux de cotisations a été augmentée progressivement à 27% au 01.01.2017. Pour les ex-CEH, le taux de cotisations est augmenté progressivement à 27% au 01.01.2019. Pour 2017, ce taux est de 25% (1/3 assuré et 2/3 employeur).

3 : Catégorie B : les membres de la Police cantonale.

4 : Catégorie B : les agents de police.

5 : Taux de cotisations du plan standard.

6 : Ces informations concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération, qui regroupe plus de 60% des assurés de Publica. Les taux de cotisations correspondent au total des bonifications de vieillesse. La prime de risque est payée par l'employeur.

Eléments financiers																								
			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2017				Notes
			2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2017	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a	dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	
CACEB	BE	Enseignants bernois	7'632'187	7'086'300	7'632'187	7'086'300	7.57%	3.67%	-	-	0.00%	90.90%	94.70%	92.69%	2.50%	5'161	5'088	206	209	19'239	0.25%	12'310	99.50%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	2'811'943	2'525'372	2'808'658	2'521'852	9.54%	3.94%	150'061	56'666	30.01%	80.00%	84.65%	81.86%	3.00%	1'730	1'796	179	188	15'285	0.58%	9'479	100.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	1'761'317	1'607'292	1'756'266	1'594'788	9.47%	3.82%	262'682	198'009	112.28%	100.00%	117.96%	114.15%	3.00%	648	569	219	193	9'053	0.54%	5'894	100.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	3'276'389	3'002'135	3'276'133	3'001'772	7.90%	2.90%	335'160	285'591	52.99%	64.20%	71.62%	70.84%	2.25%	4'761	4'516	238	233	29'476	0.90%	25'062	100.00%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	1'714'696	1'615'495	1'737'509	1'644'185	7.60%	5.40%	113'485	80'835	72.57%	100.00%	107.10%	105.30%	3.00%	760	657	272	238	10'363	0.62%	7'411	98.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	13'385'332	12'330'129	13'385'332	12'330'129	8.18%	2.36%	-	-	0.00%	83.00%	95.20%	93.72%	2.50%	6'344	6'686	121	130	7'342	0.05%	657	100.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2'385'185	2'238'505	2'377'062	2'230'494	7.50%	8.10%	195'272	139'155	32.81%	62.60%	69.40%	66.70%	2.50%	2'765	2'728	237	237	8'647	0.37%	2'393	100.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	13'105'231	12'010'569	13'056'435	11'979'429	9.50%	5.70%	1'082'189	654'598	58.71%	50.50%	61.20%	57.40%	2.50%	12'231	13'751	167	192	61'306	0.47%	37'290	100.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	12'391'907	11'475'949	12'390'428	11'474'017	8.10%	3.00%	1'044'693	1'093'576	55.85%	66.40%	72.54%	73.21%	2.50%	11'619	11'139	214	212	111'839	0.90%	96'840	100.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1'274'257	1'177'038	1'271'353	1'173'416	9.50%	4.71%	170'000	121'080	63.50%	61.20%	71.00%	67.50%	3.00%	1'371	1'299	141	136	5'135	0.40%	2'468	100.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	66'840	61'392	66'675	61'304	6.37%	3.53%	7'891	6'457	57.54%	60.00%	68.10%	64.90%	3.00%	249	155	444	288	751	1.13%	490	100.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	4'502'706	3'853'331	4'501'670	3'851'740	9.10%	2.39%	210'813	-	34.54%	75.40%	79.30%	73.30%	3.25%	4'667	3'213	183	129	12'048	0.26%	7'823	99.97%	
CPVAL	VS	Etat du Valais	4'284'212	3'945'599	4'282'265	3'942'544	8.45%	3.78%	418'000	263'000	54.50%	78.30%	82.30%	78.60%	3.00%	2'517	2'481	145	148	15'745	0.37%	12'013	99.99%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	186'286	176'596	186'063	176'359	6.71%	2.90%	13'830	6'301	54.88%	70.40%	76.10%	72.90%	3.50%	374	449	364	447	606	0.81%	359	95.78%	1
CPVS	VS	Ville de Sion	346'952	317'656	346'936	317'641	7.83%	3.24%	-	-	0.00%	68.50%	99.00%	99.70%	2.00%	388	414	243	274	1'503	0.43%	823	100.00%	2
FPTPG	GE	Transports genevois	447'768	407'447	447'686	407'362	9.71%	4.57%	17'859	4'437	21.91%	62.50%	65.13%	62.14%	2.75%	568	553	191	192	1'720	0.58%	1'414	93.00%	3
FRED	JU	Ville de Delémont	91'750	84'946	91'693	84'894	7.05%	4.34%	4'328	-	39.31%	100.00%	105.00%	100.00%	2.50%	131	136	275	291	267	0.30%	57	98.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	4'934'486	4'705'029	4'931'771	4'702'535	6.41%	3.90%	-	-	0.00%	68.50%	66.00%	65.40%	2.00%	2'600	2'361	107	99	4'768	0.10%	1'511	100.00%	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	4'197'380	3'918'997	4'195'890	3'917'174	8.57%	3.76%	734'555	494'324	95.27%	56.70%	68.90%	64.20%	3.50%	3'336	3'692	124	138	15'807	0.38%	6'443	99.88%	
Publica	BE	Publica	39'796'069	37'851'953	39'776'543	37'828'426	6.75%	5.06%	2'526'555	1'032'227	24.20%	100.00%	107.10%	102.90%	2.75%	17'787	19'240	168	181	79'140	0.20%	43'613	100.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	2'306'670	2'117'233	2'305'460	2'115'835	8.71%	4.30%	-	-	0.00%	78.75%	96.40%	94.50%	2.75%	2'580	2'435	278	266	8'480	0.38%	5'062	100.00%	

Eléments financiers

			Total du bilan (en 1'000 CHF)		Placements (en 1'000 CHF)		Performance nette		RFV (en 1'000 CHF)		RFV réel / objectif	Degré de couverture minimum	Degré de couverture		Taux technique	Frais d'administration (en 1'000 CHF)		Frais d'admin. par assuré (actifs & pensionnés)		Frais de gestion de la fortune 2017				Notes		
			2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016			2017	2017		2017	2016	2017	2016	2017	2016	Total (en 1'000 CHF)	Total en % ^a		dont frais indirects TER (en 1'000 CHF)	Taux de transparence
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	1'081'917	989'215	1'080'418	987'747	6.13%	4.39%	140'100	83'286	96.79%	100.00%	115.10%	109.30%	2.00%	794	896	114	133	3'936	0.36%	1'106	100.00%			
Previs	BE	Previs	5'410'668	2'889'594	5'355'017	2'829'891	8.32%	7.45%	172'777	8'776	-	100.00%	n.c.	n.c.	2.25%	9'490	5'273	250	234	19'952	0.37%	14'624	100.00%	4, 5, 6		
BVK	ZH	Canton de Zurich	33'051'351	30'577'124	33'050'370	30'558'533	9.00%	5.72%	3'065	-	0.06%	100.00%	100.00%	99.40%	2.00%	13'661	13'525	115	115	51'243	0.16%	37'270	100.00%			
TOTAL / MOYENNE			160'443'500	149'057'388	160'309'820	148'903'873			7'603'314	4'528'318						106'533	106'902	208	207	493'652	0.45%	332'411	99.34%	7		

n.c. = non communiqué

Notes

a) % des frais de gestion de la fortune comptabilisés dans le compte d'exploitation par rapport à la totalité des placements transparents en matière de frais.

1 : Le total des frais de gestion de fortune dans le compte d'exploitation est rapporté au total des placements collectifs transparents.

2 : Le total des frais de gestion de fortune est rapporté au total des placements transparents, y compris le placement auprès de l'employeur.

3 : En 2017, les frais d'administration des placements comprenant le TER, les frais de courtages ainsi que les frais supplémentaires liés aux placements et s'élèvent à CHF 1719'595.53... Ce montant représente un coût de 0.58% de la fortune mobilière.

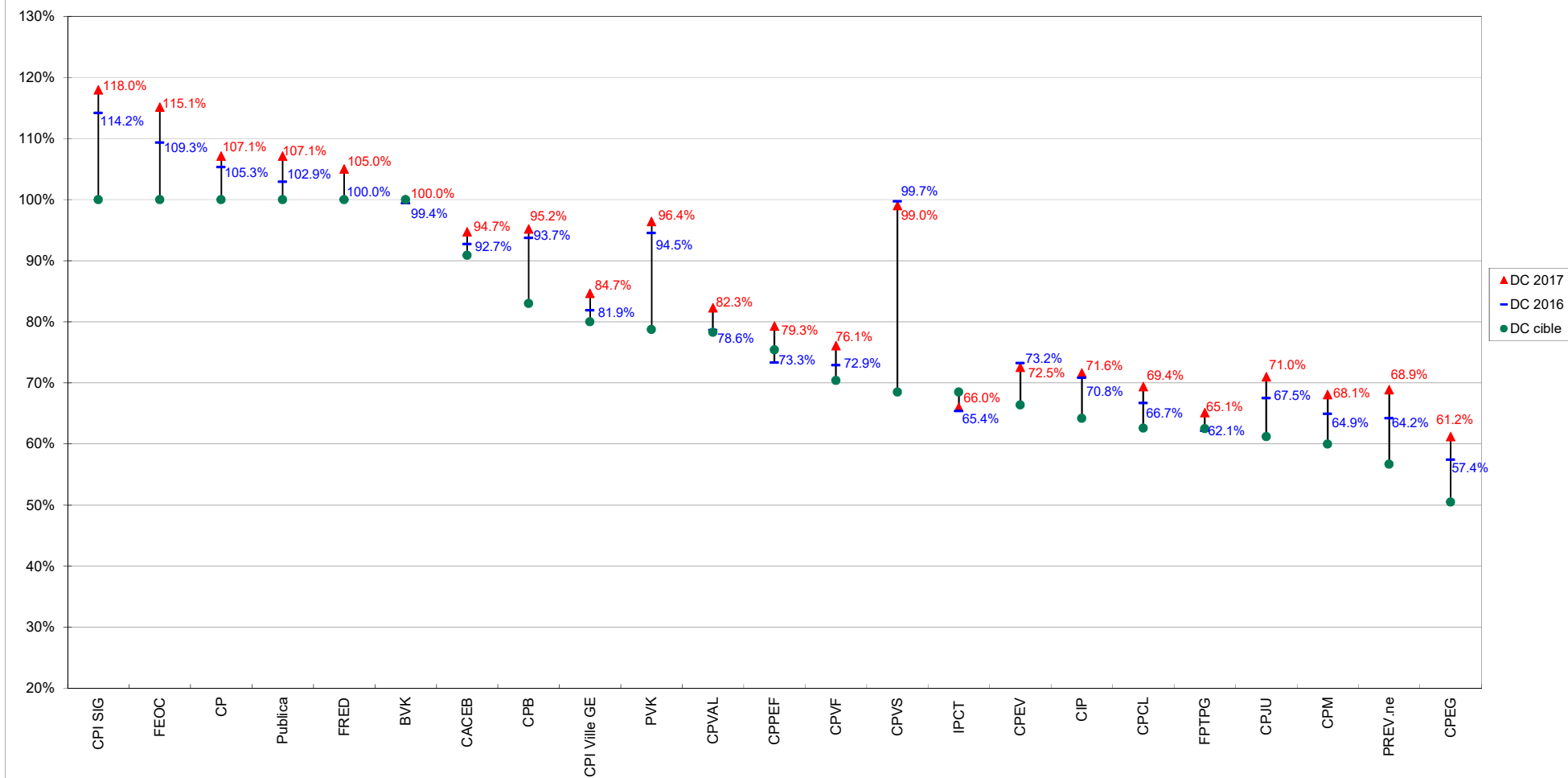
4 : Les chiffres 2017 de Previs tiennent compte de la fusion avec Comunitas au 01.01.2017.

5 : Le degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'est pas communiqué.

6 : Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est différent selon la stratégie de placement choisie.

7 : A des fins de comparaison, les chiffres comparatifs 2016 du TOTAL / MOYENNE contiennent les chiffres de Comunitas.

Vue synoptique des degrés de couverture (DC) des caisses de pension analysées



Remarques

L'amplitude des variations est représentée par le trait vertical, l'écart peut être positif ou négatif par rapport aux deux valeurs comparées.

Au 31.12.2017, 22 caisses sur 23 ont atteint leur degré de couverture cible. A noter que Previs ne communique pas le degré de couverture globale de la fondation.

Seules 5 caisses de pension publiques analysées sur 22 possèdent un degré de couverture cible de 100% au 31.12.2017.

Méthodes de valorisation de l'immobilier à fin 2017

			Nombre d'immeubles (au 31.12.2017)	Immobilier bilan 2017 (en k CHF)	Notes	Méthode	Détails selon rapport de gestion 2017
CACEB	BE	Enseignants bernois	1	n.c.		Discounted Cash-flow	Les biens immobiliers détenus directement sont évalués périodiquement selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash-flow).
CAP Prévoyance	GE	CPI Ville de Genève et communes et CPI SIG	197	1'240'262	1	Discounted Cash-flow	Les immeubles sont portés au bilan de CAP Prévoyance à la valeur économique. La valeur économique du parc immobilier fait chaque année l'objet d'une estimation réalisée en interne. La méthode utilisée est celle du « cash flows actualisés » (« discounted cash flows »). Cette évaluation interne fait l'objet d'une contre-expertise externe en principe tous les quatre ans, sur la base d'un échantillon du parc immobilier.
CIP	VD	Communes vaudoises	99	670'412		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à la valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
CP	GE	Police et pénitenciers GE	60	556'373		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles figurent au bilan à leurs valeurs actuelles déterminées par combinaison entre la valeur de rendement et la valeur intrinsèque. Le taux de capitalisation et la vétusté pris en considération dans l'évaluation dépendent de l'âge et de l'état de l'immeuble.
CPB	BE	Canton de Berne	42	901'529		Valeur de rendement	En 2017, le taux de capitalisation s'est élevé en moyenne à 4.86% (5.12% en 2016).
CPCL	VD	Ville de Lausanne	101	976'804		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à leur valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow). Le taux d'actualisation est de 4% pour les immeubles du marché libre (immeubles commerciaux inclus) ainsi que pour les immeubles subventionnés ou contrôlés.
CPEG	GE	Etat de Genève	276	3'968'400		Valeur de rendement & intrinsèque	Les immeubles sont évalués à leur valeur économique. Cette valeur est fondée sur une approche reconnue constituée par l'agrégation de la valeur de rendement et de la valeur intrinsèque. La valeur de rendement est donnée par l'état locatif théorique capitalisé à des taux variant entre 5.75% et 6.75%, en fonction de la nature et de l'âge de l'immeuble. La valeur intrinsèque est calculée en multipliant le volume de l'immeuble par le prix moyen de la construction, et en déduisant le degré de vétusté. A noter que les taux de capitalisation ont été réduits de 0.25% en 2017 (6.0% et 7.0% en 2016) afin de mieux correspondre à la valeur actuelle des immeubles.
CPEV	VD	Etat de Vaud	268	2'282'886		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur actuelle obtenue par la capitalisation des états locatifs au 31 décembre.
CPJU	JU	Canton du Jura	54	231'292		Discounted Cash-flow	Les immeubles figurent au bilan à leur valeur vénale estimée. La valeur vénale des immeubles est déterminée selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF) établie en fin d'année 2017 par l'expert immobilier Wüest Partner SA.
CPM	VS	Ville de Monthey	2	6'300		Valeur de rendement	Les immeubles détenus en direct sont évalués individuellement sur la base de taux de capitalisation dépendant de la vétusté de chaque objet.
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	157	1'227'880		Valeur de rendement	L'évaluation des immeubles est basée sur un taux de capitalisation brut (TCB) de 5.3%, composé du taux fixe de capitalisation immobilière (TFCI) de 3.8%, et d'un ratio sommaire forfaitaire (correspondant aux taux variables de capitalisation immobilière) de 1.5%.
CPVAL	VS	Etat du Valais	22	243'856		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués à leur valeur de rendement. Les valeurs locatives théoriques durables au 31 décembre sont capitalisées à un taux qui prend en compte, par objet, les éléments suivants : taux d'intérêt de base (taux déterminé par l'expert immobilier de la Caisse aux conditions du marché) plus supplément pour macro/microlocalisation, frais d'exploitation, frais d'entretien, frais d'administration, rénovation, risques de loyer, marge d'assainissement. L'évaluation est réactualisée au moins tous les cinq ans. Le parc immobilier a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2015. Les immeubles en construction sont évalués au coût de construction.
CPVF	FR	Ville de Fribourg	8	44'573		Valeur de rendement	Valeur de rendement capitalisée sur la base des états locatifs bruts avec les paramètres suivants : a) Taux de capitalisation : • ce taux est obtenu en pondérant l'objectif de rendement net des immeubles et le taux hypothécaire de référence et en ajoutant une prime de risque. Le taux de capitalisation actuel atteint 3.29%; • taux pour les charges d'exploitation est déterminées sur la moyenne des cinq dernières années; b) Besoins de rénovation : • prise en compte des besoins de rénovation. Les prévisions de rénovation seront intégralement portées en diminution de la valeur de l'immeuble.
CPVS	VS	Ville de Sion	3	26'800		Valeur de rendement	Les immeubles sont portés au bilan à la valeur de rendement depuis 2010. Les immeubles sont estimés par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières. Une expertise a été réalisée au 31.12.2015.
FPTPG	GE	Transports genevois	16	147'503		Valeur de rendement	Capitalisation de l'état locatif théorique de chaque immeuble par un taux unique.
FRED	JU	Ville de Delémont	9	23'371		Valeur de rendement	Depuis 2014, les immeubles font l'objet d'une évaluation par un expert. La valeur vénale des immeubles a été déterminée au plus faible de la valeur selon l'assurance incendie, la valeur intrinsèque et la valeur de rendement. Dans tous les cas, c'est la valeur de rendement qui a été prise en compte. Cette dernière a été évaluée en prenant en compte la valeur locative nette annuelle, actualisée à des taux compris entre 4.6% et 5.5%.
IPCT	TI	Canton du Tessin	30	360'345		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	227	827'387		Valeur de rendement	Les immeubles sont évalués annuellement au 31 décembre selon la méthode de rendement. Cette dernière tient compte de la capitalisation de l'état locatif net au 1er décembre de l'exercice concerné.
Publica	BE	Publica	67	2'664'423		Discounted Cash-flow	Les biens immobiliers détenus directement sont réévalués chaque année et inscrits au bilan à leur valeur actuelle (valeur vénale). La base retenue pour calculer la valeur vénale est la somme des cash-flows nets, escomptés à la date d'évaluation (méthode du Discounted-Cash-Flow ou méthode DCF).
PVK	BE	Ville de Berne	n.c.	457'180		Discounted Cash-flow	Selon la méthode Discounted Cash-flow. La valeur vénale est calculée chaque année, puis contrôlée au moins tous les 5 ans par un expert indépendant.
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	4	59'695		Valeur d'expert	Les immeubles figurent dans le bilan à leur valeur de marché. La valeur des immeubles est évaluée par un expert tous les 3 à 5 ans ou en présence de circonstances particulières.
Previs	BE	Previs	n.c.	n.c.		Discounted Cash-flow	Les placements immobiliers directs sont évalués selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).
BVK	ZH	Canton de Zurich	155	5'052'006		Discounted Cash-flow	Les immeubles sont évalués à la valeur de marché selon la méthode DCF (Discounted Cash-flow).

n.c. = non communiqué

Notes

1 : Le parc immobilier est propriété de CAP Prévoyance et chaque CPI dispose d'une quote-part.

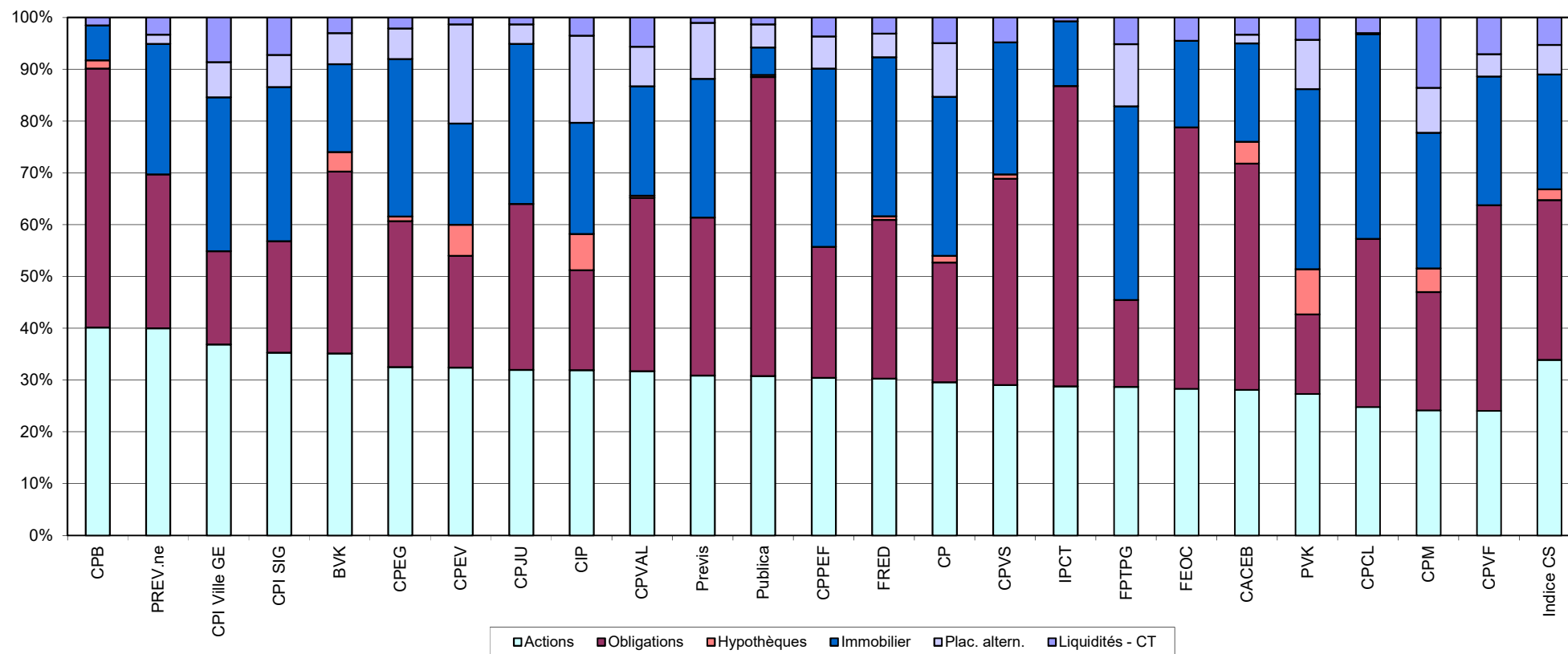
Répartitions des placements au 31.12.2017

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs		
			Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Réelle	Stratég.	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	3.30%	2.00%	16.90%	21.00%	26.80%	30.00%	8.50%	8.00%	19.60%	18.00%	4.20%	4.00%	19.00%	15.00%	1.70%	2.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	8.60%	3.00%	5.40%	5.50%	12.60%	14.50%	16.50%	15.50%	20.40%	18.50%	0.00%	0.00%	29.70%	35.00%	6.80%	8.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	7.20%	3.00%	8.90%	6.50%	12.60%	19.00%	15.70%	14.50%	19.60%	17.50%	0.00%	0.00%	29.80%	31.50%	6.20%	8.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	3.50%	2.00%	10.00%	13.00%	9.30%	13.00%	13.30%	10.00%	18.60%	15.00%	7.00%	8.00%	21.50%	22.00%	16.80%	17.00%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	4.94%	2.00%	8.17%	10.00%	14.94%	15.00%	12.39%	12.00%	17.18%	17.00%	1.32%	1.50%	30.70%	30.50%	10.36%	12.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	1.51%	2.00%	43.13%	43.00%	6.87%	7.00%	20.14%	20.00%	20.00%	20.00%	1.61%	2.00%	6.74%	6.00%	0.00%	0.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	3.00%	2.00%	32.51%	33.00%	0.00%	0.00%	10.16%	10.00%	14.61%	15.00%	0.00%	0.00%	39.53%	40.00%	0.19%	0.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	2.10%	2.00%	4.60%	7.50%	23.60%	21.00%	10.90%	10.00%	21.60%	20.00%	0.90%	1.50%	30.40%	30.00%	5.90%	8.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	1.30%	2.00%	12.40%	15.50%	9.20%	9.00%	14.40%	12.00%	18.10%	14.00%	6.00%	7.00%	19.60%	21.50%	19.20%	19.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	1.30%	2.00%	18.30%	20.00%	13.80%	14.00%	12.50%	12.00%	19.50%	18.00%	0.00%	0.00%	30.90%	30.00%	3.80%	4.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	13.56%	5.00%	11.40%	12.50%	11.51%	10.00%	13.12%	12.50%	11.00%	10.00%	4.55%	7.50%	26.18%	32.50%	8.69%	10.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	3.66%	1.00%	14.79%	22.00%	10.50%	8.00%	14.77%	15.00%	15.68%	15.00%	0.00%	0.00%	34.42%	36.00%	6.18%	3.00%	
CPVAL	VS	Etat du Valais	5.64%	2.00%	23.55%	35.00%	9.92%	8.00%	15.28%	13.00%	16.46%	15.00%	0.39%	0.00%	21.13%	22.00%	7.64%	5.00%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	7.10%	2.50%	33.10%	40.50%	6.70%	6.00%	11.90%	10.00%	12.20%	10.00%	0.00%	0.00%	24.90%	26.00%	4.30%	5.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	4.79%	5.00%	34.34%	39.00%	5.49%	5.00%	11.72%	11.00%	17.33%	14.00%	0.82%	2.00%	25.51%	24.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	5.14%	0.00%	7.54%	8.00%	9.27%	10.00%	11.30%	11.50%	17.38%	17.50%	0.00%	0.00%	37.39%	40.00%	11.99%	13.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	3.10%	1.50%	14.40%	17.00%	16.30%	17.00%	15.60%	13.00%	14.70%	13.00%	0.70%	1.00%	30.70%	32.50%	4.60%	5.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	0.70%	1.00%	37.80%	40.00%	20.20%	20.00%	7.40%	5.50%	21.40%	18.50%	0.00%	0.00%	12.50%	15.00%	0.00%	0.00%	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	3.30%	4.00%	12.60%	15.00%	17.10%	17.00%	11.40%	11.00%	28.60%	24.00%	0.00%	0.00%	25.20%	27.00%	1.80%	2.00%	
Publica	BE	Publica	1.30%	3.00%	16.90%	16.00%	40.80%	35.00%	3.10%	3.00%	27.70%	26.00%	0.40%	0.00%	5.30%	11.00%	4.50%	6.00%	
PVK	BE	Ville de Berne	4.30%	1.00%	9.00%	11.00%	6.40%	7.00%	15.60%	14.00%	11.70%	12.00%	8.70%	9.00%	34.80%	37.00%	9.50%	9.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	4.50%	0.00%	32.20%	29.00%	18.30%	24.00%	5.10%	5.00%	23.20%	22.00%	0.00%	0.00%	16.70%	20.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	1.02%	1.00%	7.30%	8.00%	23.20%	24.00%	7.23%	7.00%	23.65%	23.00%	0.00%	0.00%	26.77%	30.00%	10.83%	7.00%	1
BVK	ZH	Canton de Zurich	3.00%	2.00%	16.80%	18.00%	18.20%	19.00%	9.10%	9.00%	26.00%	24.00%	3.80%	4.00%	16.90%	18.00%	6.00%	6.00%	
Moyenne			4.08%	2.13%	18.00%	20.25%	14.32%	14.69%	11.96%	11.02%	19.01%	17.38%	1.68%	1.98%	24.84%	26.35%	6.12%	6.21%	
Minimum			0.70%	0.00%	4.60%	5.50%	0.00%	0.00%	3.10%	3.00%	11.00%	10.00%	0.00%	0.00%	5.30%	6.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			13.56%	5.00%	43.13%	43.00%	40.80%	35.00%	20.14%	20.00%	28.60%	26.00%	8.70%	9.00%	39.53%	40.00%	19.20%	19.00%	

Notes

1 : Stratégie de placement Previs 30

Vue synoptique des allocations d'actifs au 31.12.2017 des caisses de pension analysées



Remarques

Les caisses de pension ci-dessus sont classées par ordre décroissant en fonction de la classe d'actif "Actions".

A titre de comparaison, l'indice Crédit Suisse complète ce tableau. Son allocation est en effet proche de l'allocation moyenne de notre univers de référence.

Allocations stratégiques 2017 vs 2016

			Liquidités, créances à CT et compte de régularisation actif		Obligations et autres créances en CHF		Obligations en monnaies étrangères		Actions suisses		Actions étrangères		Hypothèques		Immobiliers		Placements alternatifs		
			2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	Notes
CACEB	BE	Enseignants bernois	2.00%	2.00%	21.00%	21.00%	30.00%	30.00%	8.00%	8.00%	18.00%	18.00%	4.00%	4.00%	15.00%	15.00%	2.00%	2.00%	
CPI Ville GE et communes	GE	CPI Ville de Genève et communes	3.00%	3.00%	5.50%	5.50%	14.50%	14.50%	15.50%	15.50%	18.50%	18.50%	0.00%	0.00%	35.00%	35.00%	8.00%	8.00%	
CPI SIG	GE	CPI SIG	3.00%	3.00%	6.50%	6.50%	19.00%	19.00%	14.50%	14.50%	17.50%	17.50%	0.00%	0.00%	31.50%	31.50%	8.00%	8.00%	
CIP	VD	Communes vaudoises	2.00%	2.00%	13.00%	13.00%	13.00%	10.00%	10.00%	12.00%	15.00%	14.00%	8.00%	9.00%	22.00%	23.50%	17.00%	16.50%	
CP	GE	Police et pénitenciers GE	2.00%	4.00%	10.00%	10.00%	15.00%	15.00%	12.00%	12.00%	17.00%	17.00%	1.50%	1.50%	30.50%	30.50%	12.00%	10.00%	
CPB	BE	Canton de Berne	2.00%	2.00%	43.00%	43.00%	7.00%	7.00%	20.00%	20.00%	20.00%	20.00%	2.00%	2.00%	6.00%	6.00%	0.00%	0.00%	
CPCL	VD	Ville de Lausanne	2.00%	3.50%	33.00%	20.50%	0.00%	9.00%	10.00%	10.00%	15.00%	10.00%	0.00%	0.00%	40.00%	36.00%	0.00%	11.00%	
CPEG	GE	Etat de Genève	2.00%	2.00%	7.50%	7.50%	21.00%	21.00%	10.00%	10.00%	20.00%	20.00%	1.50%	1.50%	30.00%	30.00%	8.00%	8.00%	
CPEV	VD	Etat de Vaud	2.00%	2.00%	15.50%	15.50%	9.00%	9.00%	12.00%	12.00%	14.00%	14.00%	7.00%	7.00%	21.50%	21.50%	19.00%	19.00%	
CPJU	JU	Canton du Jura	2.00%	2.00%	20.00%	20.00%	14.00%	14.00%	12.00%	12.00%	18.00%	18.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	4.00%	4.00%	
CPM	VS	Ville de Monthey	5.00%	5.00%	12.50%	12.50%	10.00%	10.00%	12.50%	12.50%	10.00%	10.00%	7.50%	7.50%	32.50%	32.50%	10.00%	10.00%	
CPPEF	FR	Etat de Fribourg	1.00%	1.00%	22.00%	22.00%	8.00%	8.00%	15.00%	15.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	36.00%	36.00%	3.00%	3.00%	
CPVAL	VS	Etat du Valais	2.00%	2.00%	35.00%	35.00%	8.00%	8.00%	13.00%	13.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	22.00%	22.00%	5.00%	5.00%	
CPVF	FR	Ville de Fribourg	2.50%	2.50%	40.50%	40.50%	6.00%	6.00%	10.00%	10.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	26.00%	26.00%	5.00%	5.00%	
CPVS	VS	Ville de Sion	5.00%	5.00%	39.00%	39.00%	5.00%	5.00%	11.00%	11.00%	14.00%	14.00%	2.00%	2.00%	24.00%	24.00%	0.00%	0.00%	
FPTPG	GE	Transports genevois	0.00%	0.00%	8.00%	8.00%	10.00%	10.00%	11.50%	11.50%	17.50%	17.50%	0.00%	0.00%	40.00%	40.00%	13.00%	13.00%	
FRED	JU	Ville de Delémont	1.50%	3.00%	17.00%	17.00%	17.00%	17.00%	13.00%	13.00%	13.00%	13.00%	1.00%	2.00%	32.50%	30.00%	5.00%	5.00%	
IPCT	TI	Canton du Tessin	1.00%	1.00%	40.00%	40.00%	20.00%	20.00%	5.50%	5.50%	18.50%	18.50%	0.00%	0.00%	15.00%	15.00%	0.00%	0.00%	
PREV.ne	NE	Fonction publique NE	4.00%	2.00%	15.00%	17.00%	17.00%	17.00%	11.00%	11.00%	24.00%	24.00%	0.00%	0.00%	27.00%	27.00%	2.00%	2.00%	
Publica	BE	Publica	3.00%	3.00%	16.00%	18.00%	35.00%	41.90%	3.00%	3.00%	26.00%	26.00%	0.00%	0.00%	11.00%	5.00%	6.00%	3.10%	
PVK	BE	Ville de Berne	1.00%	1.00%	11.00%	11.00%	7.00%	7.00%	14.00%	14.00%	12.00%	12.00%	9.00%	9.00%	37.00%	37.00%	9.00%	9.00%	
FEOC	TI	Hôpitaux publ. tessinois	0.00%	0.00%	29.00%	29.00%	24.00%	24.00%	5.00%	5.00%	22.00%	22.00%	0.00%	0.00%	20.00%	20.00%	0.00%	0.00%	
Previs	BE	Previs	1.00%	1.00%	8.00%	8.00%	24.00%	24.00%	7.00%	7.00%	23.00%	23.00%	0.00%	0.00%	30.00%	30.00%	7.00%	7.00%	1, 2
BVK	ZH	Canton de Zurich	2.00%	2.00%	18.00%	18.00%	19.00%	19.00%	9.00%	9.00%	24.00%	24.00%	4.00%	4.00%	18.00%	18.00%	6.00%	6.00%	
Moyenne			2.13%	2.24%	20.25%	19.90%	14.69%	15.38%	11.02%	11.02%	17.38%	17.28%	1.98%	1.92%	26.35%	25.52%	6.21%	6.74%	
Minimum			0.00%	0.00%	5.50%	5.50%	0.00%	5.00%	3.00%	3.00%	10.00%	10.00%	0.00%	0.00%	6.00%	5.00%	0.00%	0.00%	
Maximum			5.00%	5.00%	43.00%	43.00%	35.00%	41.90%	20.00%	20.00%	26.00%	26.00%	9.00%	9.00%	40.00%	40.00%	19.00%	19.00%	

Notes

1 : A des fins de comparaison, les chiffres comparatifs 2016 de Moyenne, Minimum et Maximum tiennent compte des chiffres de Comunitas.

2 : Stratégie de placement Previs 30

Changement d'allocation stratégique

Votre avenir, notre mission.

www.retraitespopulaires.ch

Lausanne (siège)

Rue Caroline 9
Case postale 288
1001 Lausanne
Tél. 021 348 21 11
Fax 021 348 21 69

Yverdon-les-Bains

Rue de la Plaine 51
Case postale 1159
1401 Yverdon-les-Bains
Tél. 021 348 28 21
Fax 021 348 28 29

Nyon

Rue Neuve 4
Case postale 1345
1260 Nyon 1
Tél. 021 348 20 20
Fax 021 348 20 29